JOURNAL
HISTORIQUE
SUR LES MATIERES
du tems.

Contenant auſſi quelques Nouvelles de Litterature, & autres remarques curieuſes.

JUIN 1708.

A VERDUN,

Chez CLAUDE MUGUET,

M. DCC VIII.

Avec Privilege du Roi.

Extrait du Privilege du ROI.

PAR grace & Privilege du Roi, donné à Verſailles le 27. Novembre 1706. Signé par le Roi en ſon Conſeil, DE ROSSET, & Scellé; Il eſt permis au Sr. * * de faire imprimer, vendre & débiter publiquement dans toutes les Villes du Royaume, un Livre intitulé *Journal Hiſtorique ſur les matieres du tems*, en un ou pluſieurs Volumes, conjointement ou ſeparément, & autant de fois que bon lui ſemblera; Faiſant Sa Majeſté défenſes à tous Libraires, Imprimeurs & autres perſonnes, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni débiter ledit livre, ſous quelque prétexte que ce ſoit, même de correction, augmentation, changement de titre, impreſſion étrangere ou autrement, ſans le conſentement dudit Sr. * *, ou ſes ayans cauſe; à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, trois milles livres d'amandes, dépens, dommages & interêts; ainſi qu'il eſt porté plus au long par ledit Privilege.

Regiſtré ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, conformément aux Reglemens & Arrêts du Conſeil. A Paris le 29. Novembre 1706. Signé, GUERIN, *Sindic.*

Ledit Sr. ** a cedé ſon Privilege à Claude Muguet, ſuivant l'accord fait entr'eux.

JOURNAL HISTORIQUE

SUR

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant auſſi quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuſes.

Juin 1708.

ARTICLE I.

Qui renferme ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. DAns nos deux derniers Journaux * on a vû l'abregé des Apologies des Milords Galloway & Peterborough, à qui on avoit imputé le mauvais ſuccés des affaires de Catalogne & du Royaume de Valence. Mr. le Baron Fagel, (qui dans les deux premieres Campagnes de Portugal, en 1704. & 1705. commandoit les Troupes Hollandoiſes en ce Païs-là en qualité de Meſtre de Camp Géneral de S. M. Portugaiſe,) a cru qu'il devoit auſſi ſe juſtifier de ce qu'on lui attribuoit le mauvais ſuccés du Siege de Badajox; qui (à ce qu'on prétend,) a été la ſource de la décadance des affaires des Alliez en Eſpagne & en Portugal. Cette eſpece d'Apologie imprimée en Hollande, ſans que

Apologie de Mr. Fagel.

* *Voyez Avril pag. 239. & Mai pag. 317.*

le nom de l'Imprimeur paroiſſe, a pour titre : *Relation de ce qui s'eſt paſſé en Portugal &c.* 1708. La Relation eſt compoſée de pluſieurs lettres que Mr. Fagel a reçû ou écrites, qui toutes ont du rapport aux operations de la Campagne de 1705. Comme il eſt impoſſible qu'il n'échape à la connoiſſance des particuliers, qui donnent des avis des Armées ou des Cours, certaines circonſtances qui ne ſont connuës que des Generaux ou de ceux qui les employent, j'ai crû qu'il convenoit à l'hiſtoire du tems d'en rapporter quelques-unes des plus intereſſantes, dont les nouvelles publiques n'ont fait aucune mention.

Le Roi de Portugal, de l'avis de l'Amirante de Caſtille, du Maquis das Minas, du Comte de Galloway, & de pluſieurs autres Generaux, reſolut au mois de Juin 1705. d'ouvrir la Campagne d'Autonne, par le Siege de Badajox; Le Baron Fagel fut toûjours d'une opinion contraire, ſoit qu'il connût mieux la ſituation & la force de cette Place, ſoit qu'il prevît que la lenteur des Portugais, & la meſintelligence qui regnoit entr'eux & les Troupes auxiliaires, rendroit ce projet infructueux.

Le Roi de Portugal, dans une Audiance qu'il donna à Mr. Fagel lui dit, *Baron de Fagel, contre vôtre approbation, j'ai reſolu le Siege de Badajox; je n'ai pas pû me diſpenſer de donner mon conſentement à cette expedition, c'eſt pourquoi conjoignez vous-y.* Ce ſont les termes que l'Auteur de la *Relation* raporte page 46. Il ajoûte que le General Fagel répondit à ce Monarque, *SIRE, les approbations de V. M. ſont pour moi des*

Loix

Loix que je dois ſuivre; mais V. M. experimentera que le ſuccés n'en ſera pas heureux.

Il écrivit en même-tems en Hollande, pour demander permiſſion à Mrs. les Etats Generaux ſes Maîtres, d'aller faire un tour dans ſa Patrie : l'ayant obtenuë, elle arriva à Lisbonne le 27. Septembre 1705. mais comme il ſe diſpoſoit à partir dans le tems qu'on formoit le Siege de Badajox, le Roi de Portugal lui fit faire des inſtances ſi preſſantes, qu'il ne put pas ſe diſpenſer d'être témoin de l'accompliſſement de ſa prophétie, lors qu'il avoit prédit que l'entrepriſe de Badajox échoüeroit.

Deſcription de Badajox.

Il ſavoit que la Ville étoit d'une grande étenduë, qu'elle contenoit prés de cinq mille maiſons, que c'étoit la meilleure Place que les Eſpagnols euſſent ſur la frontiere de Portugal, deffenduë d'un bon Château ſitué ſur un roc aux bords de la Guadiane, & de pluſieurs Baſtions; que l'Armée Confederée étoit trop foible pour en faire la circonvalation, à la vûë de celle du Marechal de Teſſé.

L'Auteur de la Relation obſerve, que le Marquis das Minas, comme General en Chef de l'Armée Confederée étoit le principal conducteur de cette entrepriſe, qu'il avoit ſous lui le Comte de Gallowai General Anglois, en qualité de premier Meſtre de Camp General, & Mr. Fagel ſecond Meſtre de Camp General; que Milord Galloway ſous la ſuperioté du Marquis das Minas, avoit conduit le Siege juſques au 11. Octobre, qu'un boulet de Canon lui emporta la main droite; que ces deux Generaux negligerent d'aller ruïner les Ma-

gazins de l'Armée des deux Couronnes, qui étoient à Talavera où il n'y avoit qu'environ 3000. hommes pour les garder, quoi que c'eût été le fondement ſur lequel on s'étoit flaté de réüſſir dans le Siege de Badajox, avant que Mr. de Teſſé eût aſſemblé ſon Armée. Il ajoûte que cette faute ne peut pas être imputée à Mr. Fagel, puis qu'il n'arriva à l'Armée que le 9. Octobre, & ne remplit la Place de Mr. Galloway que le 11. quoi que la Ville eût été attaquée le ſecond du même mois: qu'à l'arrivée de Mr. Fagel, il n'étoit plus tems d'aller brûler les Magazins des Eſpagnols, puis que Mr. de Teſſé avoit aſſemblé l'Armée des deux Couronnes à Talavera, & qu'il fut en état de jetter du ſecours dans la Place aſſiegée le 14. au matin.

Le même Auteur remarque auſſi page 106. que le Marquis das Minas, ne ſachant ſur qui rejetter le mauvais ſuccés de ſon entrepriſe aprés la levée du Siege, voulut l'imputer au mauvais avis que le Comte de St. Jean avoit donné au Quartier general, ſur les mouvemens de Mr. de Teſſé, qu'on le croyoit à pluſieurs lieuës du Camp, lors qu'on vit paroître la tête de ſon Armée au Pont de Chevora, par où il donna du ſecours aux Aſſiegez: mais que le Baron Fagel lui répondit: Seigneur Marquis ne chargeons point les Generaux ſubalternes; diſons ſeulement que nôtre Armée n'étoit pas aſſez forte; que la circonvalation de la Place étoit trop grande; que l'on a trop mépriſé les forces de l'ennemi, & que de plus grands Generaux que nous, n'auroient pas mieux

réüſſi

réüſſi dans cette entrepriſe, s'ils n'avoient « pas eu une une Armée plus nombreuſe. «

Peu aprés les Partiſans du Marquis das Minas & du Comte Galloway, (peut être ſans la participation de ces Meſſieurs,) débiterent qu'il n'avoit tenu qu'au Baron Fagel de battre & de mettre en déroute Mr. de Teſſé; mais que ce General Hollandois refuſa toûjours de paſſer la Guadiane avec l'Armée Confederée; la Relation fait foi que ce paſſage étoit impraticable, & que dans un conſeil general il fut reſolu d'abandonner le Siege & de s'éloigner.

Comme Mr. Fagel s'embarqua peu aprés pour retourner en Hollande, les enemis de ſa gloire & de ſon honneur, firent courir le bruit qu'il avoit été rappellé à la ſollicitation du Roi de Portugal, qui avoit voulu par ſon éloignement diſſiper la jalouſie que ſa preſence cauſoit parmi ſes Generaux; mais la lettre que ce Prince écrivit à Mrs. les Etats Generaux le 12. Novembre 1705. dont Mr. Fagel fut le porteur, eſt fort oppoſée à ce ſentiment; c'eſt par cette lettre que l'Auteur termine ſa Relation; en voici la copie.

Lettre du Roi de Portugal aux Etats Generaux.

HAuts & Puiſſants Etats Generaux des Provinces Unies des Païs-Bas. Moi, Don Pedro, par la grace de Dieu, Roi de Portugal & des Algarves, de l'un & de l'autre côté de la Mer en Affrique, Seigneur de la Guinée & de la Conquête, Navigation, Commerce d'Ethiopie, Arabie, Perſe, & des Indes, &c. J'envoye ſaluer Vos Hautes Puiſſances, comme amis & affectionnés que j'aime & j'eſtime. Le Baron de Fagel allant en ce Païs-là, il m'a

ſemblé n'être pas juſte qu'il partit, ſans par le moyen de cette mienne lettre, j'aſſuraſſe Vos H. P. de la grande & juſte confiance & eſtime que j'ai toûjours fait du Baron, pour General des troupes de Vos H. P. & pour les belles qualitez qui ſe trouvent en ſa perſonne, étans toutes trés-dignes de l'attention de Vos H. P. laquelle étant égale à ſes merites & aux ſervices qu'il m'a rendus à moi & à la cauſe commune, me ſera fort agréable, & j'eſpere que le même Baron donnera à Vos H. P. une entiere connoiſſance de la veritable & ſincere amitié que je profeſſe envers Vos H. P. & du déſir & bonne volonté, avec quoi je tâche de leur donner conſtamment toutes les démonſtrations de combien je cherche à avancer les interêts communs, ſelon qu'il eſt dû à nôtre ferme & étroite Alliance: Hauts & Puiſſants Etats Generaux des Provinces Unies des Païs Bas, que comme amis & affectionnés, j'aime & eſtime. Dieu tienne Vos Hautes Puiſſances en ſa ſainte garde. Ecrit à Alcantara le 12. Novembre 1705. *Signé*, LE ROY.

Mr. Lacke arrivé à Liſbonne.

II. Le Chevalier Lacke qui avoit mis à la voile de Spitheadt le 17. Fevrier 1708. & qui fut retardé ſur les Côtes d'Angleterre par les vents contraires, ou par des contr'ordres de la Cour de Londres, juſqu'au 18. Mars, n'arriva à Lisbonne que le cinquiéme Avril, avec ſon Eſcadre de cinq Vaiſſeaux de guerre Anglois & 4. Hollandois, ſervant d'eſcorte à la Flotte marchande qui va commercer en Portugal, en Eſpagne, Italie, Smirne, & autres échelles du Levant; dés qu'on vit paroître un ſi grand nombre de voiles à l'embouchure du Tage, les Portugais

gais crurent que c'étoit le puiſſant ſecours que les Miniſtres Anglois & Hollandois faiſoient eſperer depuis la fâcheuſe journée d'Almanza, tant pour garantir le Portugal, & conſerver la Catalogne, que pour mettre les Armées Confederées en état d'agir offenſivement contre la Couronne d'Eſpagne, & reprendre ce que les Alliez avoient perdu la campagne derniere; mais on fut fort ſurpris de voir qu'il n'y avoit qu'environ 14. à 1500. hommes de débarquement, la plûpart Soldats de recruë, avec quelques munitions de bouche & de guerre.

Il eſt vrai que l'Amiral Lacke, dans l'audience qu'il eût du Roi de Portugal le 6. Avril, aſſura ce Prince, de la part de la Reine d'Angletterre, qu'il recevroit inceſſamment tout le ſecours qu'on lui avoit promis, & le payement des arrerages des ſubſides qu'on lui devoit; que ſon Eſcadre n'avoit été deſtinée que pour eſcorter les bâtimens marchands juſques ſur les Côtes d'Italie, où il alloit prendre les troupes deſtinées pour le ſecours de la Catalogne.

III. Le Comte Mahoni, Officier Irlandois d'une haute réputation, a été nommé par le Roi d'Eſpagne, pour aller débarquer un ſecours à Marſalquivir en Affrique, & mener cinq Regiments d'Infanterie en Sicile, qu'on a embarqué à Cartagenes: Il a le Brevet de General des Troupes d'Eſpagne en Sicile, ſous les ordres de Mr. de Lobalbaſos, qui eſt Viceroi de ce Royaume-là. *Mr. Mahoni va en Sicile.*

Le Roi d'Eſpagne, pour donner l'émulation aux principaux Officiers de ſes Armées, leur a diſtribué pluſieurs Gouvernemens

Le Roi d'Eſpagne érée des Gouverneurs pour l'Aragon.

mens créés dans les Villes d'Aragon, où il n'y en avoit jamais eu ; parce que les Vicerois, qui ſeul répondoient à la Cour, envoyoient leurs ordres dans les Villes de leur dépendance ; Quoi que ces Gouverneurs ne ſoient que quelques mois dans leurs Gouvernemens, ils ne laiſſeront pas de rendre des ſervices trés-conſiderables à l'Etat, en étudiant l'eſprit des Peuples, & en prevenant les mauvaiſes intentions de ceux qui pourroient en avoir : A l'égard de leurs appointemens, qu'on a reglez à trois mille Ducats pour chaque Gouverneur, ils doivent être à la charge des Peuples, ſans qu'il en coûte rien à la Cour ; & comme l'on n'en a établi que dans les Villes qui avoient appellé ou favoriſé les ennemis de la Monarchie, les autres enviſagent ce nouvel établiſſement comme un châtiment que les Habitans ſe ſont attirez.

Autres gratifications données par Sa M. C.

V. Sa Majeſté Catholique a fait Grands d'Eſpagne de la premiere Claſſe, le Prince de Chimai & le Prince de Bergues ; Elle a auſſi donné le Collier de la Toiſon d'or au Prince Pio, tant en conſideration de leur illuſtre naiſſance, que pour leur marquer ſa ſatisfaction pour les ſervices qu'ils ont rendus à Sa Majeſté & à la Monarchie.

VI. Aux pluyes qui ont regné en Eſpagne pendant pluſieurs mois, ſuccederent quantité de neiges dont les montagnes des Pirenées furent couvertes pendant les mois de Mars & d'Avril, qui ayant retardé la marche de l'Artillerie & des autres préparatifs de guerre, a fait differer l'ouverture de la Campagne en Catalogne.

Dés que les chemins furent pratiquables, Mr.

Mr. le Duc d'Orleans, accompagné du Comte de Bezons, partit en poſte de Madrit le 14. Avril, & arriva le 18. à Sarragoſſe, où les Magiſtrats lui donnerent le divertiſſement d'un Combat de Taureaux. Lors que S. A. R. fut arrivée, Elle donna les ordres neceſſaires pour aſſembler l'Armée des deux Couronnes, pour la mener en Catalogne; le quartier d'aſſemblée eſt marqué à Flix ſur la gauche de l'Ebre, neuf lieuës au deſſous de Lerida, douze de Tortoſe, & quinze de Terragone. Le Duc de Noailles a fait auſſi paſſer les montagnes aux troupes qui ont hivernées en Rouſſillon & dans la Navare Françoiſe pour exécuter les ordres dont il eſt chargé; mais comme nous n'avons encore appris que les premiers mouvemens de ces deux armées, nous renvoyons au mois prochain de parler de leurs entrepriſes.

Mr. d'Orleans arrivé à Sarragoſſe.

L'Armée des Alliez s'eſt auſſi aſſemblée à quelques lieuës de Barcelonne; on la fait monter à quatorze mille hommes de troupes reglées, outre les Catalans ou Miquelets; Ils attendoient avec impatience les ſecours qu'on leur fait eſperer d'Angleterre & d'Italie; Cependant ſuivant tous les avis qui en ſont venus par Perpignan, la cherté des grains y eſt ſi extraordinaire, que la meſure qui ne vaut que quarante ſols à Perpignan, coûte une piſtolle à Barcelonne; & ce qui eſt de plus fâcheux pour les peuples de Catalogne, c'eſt que leur recolte va être pour la plûpart, mangée en herbe par les armées des deux partis oppoſez.

ARTI-

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en FRANCE depuis le mois dernier.

Cordelier banni de France & pourquoi.

I. IL y a quelques mois, qu'un Cordelier prêchant dans l'Egliſe de l'Anonciade de Ville neuve d'Agenois, parla peu reſpectueuſement de la Ste. Vierge, ce qui lui attira la cenſure de Mr. l'Evêque d'Agen. Les Cordeliers ayant reſolu de donner ſatisfaction au Prelat, nommerent le Pere *de Maniere* pour Commiſſaire, afin de porter à Mr. d'Agen, la Sentence que le Provincial avoit prononcée contre le Predicateur, par laquelle il étoit privé pour toûjours de la Chaire & du Confeſſional; le déclaroit inhabille aux charges de l'Ordre & lui indiquoit un Convent pour priſon. Mr. l'Evêque content de cette ſatisfaction, & trouvant même que la condamnation étoit trop forte, ſe diſpoſoit à écrire au Provincial, pour lui demander d'adoucir ſa Sentence.

Mais le Pere de Maniere, homme trés vif & fort emporté, s'étant aviſé, aprés cette demarche, d'examiner le Sermon de ſon confrere, il entreprit de le juſtifier, par une piéce qu'il fit imprimer à Toulouſe, dans laquelle Mr. l'Evêque d'Agen ſe trouva ſi mal traité qu'il en demanda juſtice à Mr. le Gendre, Intendant de Montauban; L'affaire fut portée au Parlement de Toulouſe, comme étant de ſon reſſort, & par Arrêt du 17. Fevrier dernier, la Cour ordonna que tous les exemplaires de l'ouvrage compoſé par le P. de Maniere, dont Mr. l'Evêque ſe plaignoit, ſe-

ſeroient portez au Greffe pour y être biffez; que l'Auteur demanderoit pardon au Prelat, & ſeroit enſuite banni du Royaume à perpetuité ; & l'Imprimeur fut condamné à 25. livres d'amande & aux dépens du Procés. Le Cordelier s'eſt ſauvé dans quelqu'autre Province, & par ſa fuite il a évité la reparation qu'il devoit faire en pleine Audience.

Nomination aux Benefices.

II. Quoique Mr. l'Abbé de Conflans, (autrefois Capitaine des Carabiniers,) ne ſoit que depuis peu de tems dans l'Etat Eccleſiaſtique, il n'a pas laiſſé d'y faire déja des progrez fort conſiderables; Il a un heureux talent pour la Predication, il remplit trés-dignement les Charges de Grand Vicaire & de Grand Archidiacre de Soiſſons. Le Roi lui a donné l'Abbaye d'Ayguebelle en Provence, vacante par la mort de l'Evêque de Digne.

L'Abbaye de Nôtre-Dame d'Eu, vacante par la mort de l'Abbé de Calvo Conſeiller d'honneur au Conſeil Souverain de Rouſſillon, † a été donnée à l'Abbé de Canillac, licentié en Theologie de la faculté de Paris, & Neveu de Mr. de Canillac ancien Exempt des Gardes du Corps; Mr. l'Archevêque de Roüen, qui connoît le merite du nouvel Abbé, l'a choiſi pour ſon Grand Vicaire. Cette Abbaye donne le titre de Conſeigneur d'Eu avec Mr. le Duc du Maine.

Nous parlames ſuccintement le mois dernier, * de deux autres nominations que le Roi fit aux Fêtes de Pâques; il faut y ajoûter que Mr. l'Abbé de Pujet Grand Vicaire

† *Voyez Mai, pag.* 395.
* *Voyez Mai, pag.* 333.

re de Viviers, à qui le Roi donna l'Evêché de Digne, eſt de la Maiſon de Montauron, frere, fils & petit fils de Preſidens à Mortier au Parlement de Toulouſe. Si Pierre Corneille vivoit, il pourroit rendre témoignage de l'eſtime que Mr. de Montauron faiſoit des gens de lettre, puis qu'il recompenſa de mille piſtolles, la Tragedie de *Cinna*, que ce Poëte lui dédia. On faiſoit à Paris des Pains pour ſa table, qu'on appelle encore, aujourd'hui, *pains à la Montauron.*

Une circonſtance qui accompagna la nomination que le Roi fit de Mr. l'Abbé Malé, pour remplir l'Abbaye de S. Riquiert en Picardie, merite bien de trouver place ici; Lors qu'il falut nommer à cette Abbaye, le Pere la Chaiſe s'adreſſant au Roi, lui dit: „ Sire, Vôtre Majeſté ſe ſouvient-elle de „ Mathieu Molé, premier Preſident de Vô„ tre Parlement de Paris, qui dans une ſe„ dition excitée par vos ennemis dans cette „ Capitalle, en 1652. ſortit de chez lui „ monté ſur une Mule, & appaiſa par ſa „ preſence tout ce trouble, rétablit le cal„ me dans cette grande Ville, ſans qu'il en „ coûtât la vie à perſonne? Le Roi repon„ dit, *je m'en ſouviens, & la memoire de ce* „ *Magiſtrat m'a toûjours été chere*: Alors „ le Pere la Chaiſe dit à Sa M. Sire, le „ petit fils de cet homme-là vous demande „ l'Abbaye de St. Riquier; Le Roi d'un „ air empreſſé, dit auſſi tôt, *je la lui donne* „ *de bon cœur.* On remarqua dans cette occaſion, la preſence d'eſprit, la bonté & la grandeur d'ame de ce Monarque, & en même tems que le merite des grands hommes & des bons Sujets, rejalit preſque

preſque toûjours ſur leurs enfans, pourvû qu'ils s'apliquent à marcher ſur leurs traces.

III. Mr. le Marquis de Puiſieulx, Lieutenant General des Armées du Roi, Chevalier de ſes Ordres, Gouverneur d'Heuningue, Conſeiller d'Etat d'Epée, ayant pendant dix années, exercé avec toute la capacité poſſible, l'Ambaſſade de France en Suiſſe, le Roi a nommé Mr. le Comte de Gerzé pour aller le relever. Il s'appelle Urbain Dupleſſis, Chevalier de l'Ordre de St. Loüis : Il étoit Colonel d'un Regiment de Cavalerie, qui portoit ſon nom au dernier ſiege de Philisbourg, où ce Seigneur ayant été bleſſé au bras, qu'il fallut lui couper, il vendit ſon Regiment à Mr. de Montendre de la Roche Foucault.

Mr. de Puiſieulx relevé par Mr. le Comte de Gerzé.

IV. Les diminutions des eſpeces qui ont eu lieu au mois de Mars & d'Avril ont rendu l'argent beaucoup plus commun en France qu'on ne l'avoit vû il y a pluſieurs mois; ce qui prouve que le Royaume n'en manque pas; mais que l'avidité de certains particuliers le tiennent caché dans l'eſperance qu'il viendra à augmenter; cependant ſous le Miniſtere de Mr. Deſmaretz Contrôleur General, le Roi eſt reſolu, pour l'avantage du Commerce de ſes Sujets avec les Nations étrangeres, de remettre les eſpeces à leur ancienne & juſte valeur, pour n'y faire plus à l'avenir aucun changement; c'eſt dans cette vûë que par Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 17. Avril 1708. la diminution marquée au premier Mai fut prorogée au premier du mois de Juin, auquel jour les pieces de vingt ſols demeureront réduites à ſeize ſols: celles de dix ſols à huit ſols;

Arrêt pour la diminution des eſpeces.

ſols; & celles de cinq ſols à quatre ſols: Le même Arrêt indique une ſeconde diminution pour le premier du mois d'Août; auquel jour les Loüis d'or ne ſeront reçûs en France, que pour douze livre quinze ſols, les Ecus pour trois livres huit ſols; les pieces de vingt ſols pour quinze ſols; les pieces de dix ſols tant de France, de Metz, que de Strasbourg pour ſept ſols ſix deniers; les piéces de quatre ſols pour trois ſols neuf deniers; les pieces de trente ſols d'Alſace, dans les Provinces où elles ont cours, ne voudront que vingt-cinq ſols ſix deniers: les pieces de quatre livres de Flandres, pour quatre livres huit ſols. A l'égard des Loüis d'or & des Ecus blancs, ils ſeront à la proportion ordinaire, diminuez dans la Province d'Alſace: Car c'eſt une regle établie depuis longtems, que le Loüis d'or vaut en Alſace trente ſols, & l'Ecu huit ſols plus qu'en France.

Mr. de Berwick ſermens qu'il prête au Roi.

V. Mr. Le Marechal de Berwick étant revenu d'Eſpagne en France, il prêta deux ſermens entre les mains du Roi le 17. Avril, l'un pour ſa dignité de Marechal de France, & l'autre pour ſa Charge de Gouverneur de la Province de Limoſin.

Monſieur de Fourbin gratifié par le Roi.

VI. Le Roi pour donner des marques de ſa ſatisfaction au Comte de Fourbin, dont la conduite a été approuvée, nonobſtant le mauvais ſuccés de la premiere tentative ſur l'Ecoſſe, Sa M. lui a donné une gratification de ſix mille livres, & une penſion annuelle de trois mille livres.

Officiers de Marine gratifiez.

Sa Majeſté a donné d'autres recompenſes à pluſieurs autres Officiers de Marine, parmi leſquelles on peut mettre une penſion

ſion de mille livres donnée au Chevalier de Modene; le Chevalier de Beauharnois & Mr. Giraldin ont été faits Capitaines de Vaiſſeaux; Mrs. de Vieux-Champs & Seguier de Liancourt, Capitaines de Fregates: pluſieurs autres ont monté d'un degré dans les poſtes qu'ils occupoient.

Nobleſſe doit faire regiſtrer ſes titres.

VII. Parmi les nouvelles affaires de Finance qu'on propoſe en France, il y en a une ſur le tapis, qui peut produire pluſieurs millions ſans être à charge au Public; voici quelle eſt l'idée qu'on ſe propoſe: c'eſt d'obliger tous les Nobles du Royaume, & qui ont été reconnus pour tels, de faire enregiſtrer leurs tîtres dans un Regiſtre qui ſeroit mis en dépôt dans la Chambre des Comptes de leurs reſſorts, dont le Duplicata ſeroit envoyé dans celle de Paris, afin d'aſſûrer pour toûjours cette Nobleſſe à leur poſterité, quand même leurs tîtres viendroient à ſe perdre ou à être brûlez; pour droit d'enregiſtrement chacun de ces Nobles payeroit 20. liv. & ainſi par une ſomme fort modique, ils ſeroient à couvert d'une infinité d'accidens, où leurs tîtres ſont expoſez, parce qu'un ſeul extrait de ce Regiſtre, que leurs ſucceſſeurs leveroient dans le beſoin, leur tiendroit lieu d'une infinité de vieux parchemins qu'on a peine à déchiffrer, & qui ſont tous les jours en riſque d'être perdus.

Madame de Bourgogne fait une fauſſe couche.

VIII. Madame la Ducheſſe de Bourgogne fit une fauſſe couche ſur la fin du mois d'Avril; mais cette Princeſſe eſt hors de danger, & ſa ſanté eſt parfaitement bien rétablie.

IX. Le Roi reconnoiſſant de plus en plus,

Intendans de Commerce en France.

l'avantage & l'utilité que ſes Etats peuvent tirer du Commerce ; nonobſtant que les ſoins de la guerre & la deffenſe de ſon Royaume, exigent de Sa M. une application toute entiere, elle veut bien entrer dans l'examen & dans un détail de tout ce qui peut contribuer à l'avancement du Commerce de ſes Sujets, tant au dedans qu'au dehors de ſon Royaume : C'eſt dans cette vûë que Sa M. vient de créer quatre Charges d'Intendans du Commerce, qui auront ſoin de s'informer de tout ce qui eſt capable de l'augmenter, & de ce qui peut lui porter préjudice, afin que Sa M. donne les ordres neceſſaires là-deſſus. Meſſieurs de Martanges, de Machault & de Chauvelin, tous trois Maîtres des Requêtes, prenent chacun une de ces Charges ; la quatriéme eſt reſervée à la nomination *in petto* de Mr. d'Agueſſau ; comme elles doivent rapporter annuellement vingt-cinq mille livres de rente chacune, ceux qui en ſeront pourvûs, payeront dans les coffres du Roi une Finance à proportion, qui ſera employée aux beſoins de l'Etat.

Monſeigneur de Bourgogne Generaliſſime.

X. Mr. de Chamillart ayant rendu compte au Roi de l'état des Places & des Magazins ſur les frontieres de Flandres, Sa M. a jugé à propos que Meſſeigneurs les Ducs de Bourgogne & de Berri, fiſſent la Campagne en ce Païs-là : Monſeigneur le Duc de Bourgogne eſt declaré Generaliſſime de l'Armée, Monſeigneur le Duc de Berri, le Roi d'Angleterre & Mr. le Duc de Vendôme ont des Brevets de Generaux de la même Armée ; s'il étoit vrai ce que les imprimez d'Hollande ont réïteré pluſieurs fois, qu'à

Mr. de Berri, le Roi d'Angleterre & Mr. de Vendôme Generaux.

peine

peirs les François ſeront en état de garder leu Lignes entre Lille & Tournay, il faudroit convenir que le Roi y employeroit quatre Illuſtres Gardiens: ce qu'il y a de certain, c'eſt que pour éviter l'embaras, ces Princes n'auront que des équipages peu nombreux, & ne ſeront ſuivis que des Officiers les plus neceſſaires auprés de leurs perſonnes. Leur table ne ſera que de ſeize couverts, le Bureau de dix couverts, & une troiſiéme encore de dix couverts.

A propos de la table de Meſſeigneurs les Princes, il arriva une circonſtance la premiere Campagne que Monſeigneur le Duc de Bourgogne fit en Flandres, qui eſt trés-digne de trouver place dans les remarques qui pourront un jour ſervir à l'hiſtoire de cet Illuſtre Prince, qui marche déja à ſi grands pas ſur les traces de ſon Auguſte Ayeul.

Monſeigneur de Bourgogne étant campé ſur les frontieres de Hollande, un Officier de l'Armée, dont les cheveux avoient blanchi au ſervice, ſans avoir jamais été à la Cour, en ignoroit tous les preceptes; s'étant mis à la table du Prince, ſans y avoir été invité, quelques Officiers de la bouche allerent tout bas demander permiſſion à Monſeigneur de Bourgogne, de faire ſortir honteuſement cet indiſcret, ce qui leur fut refuſé. Aprés le repas, l'Officier averti de la faute qu'il avoit commiſe, s'alla jetter à genoux au pied du Prince pour lui demander pardon; lequel lui tendant la main pour le faire relever, lui fit beaucoup d'amitié, & lui ordonna de venir le même ſoir à ſa table, ajoûtant qu'il ſeroit bien aiſe d'apprendre de lui quelques particularitez de

ſes anciennes Campagnes.

Ne parlons point d'une faute ſemblable,
Lui dit le Prince, en preſence de tous;
Mais dés ce ſoir revenez à ma table,
Vous apprendrez la Cour de nous,
J'apprendrai la Guerre de vous.

Mr. de Baviere & Mr. de Berwick commandent ſur le Rhin.

XI. Mr. l'Electeur de Baviere ayant prié le Roi de trouver bon qu'il commandât l'Armée Françoiſe ſur le Rhin, Sa M. l'en a déclaré Generaliſſime, & a nommé Mr. le Marechal de Bervick pour faire la Campagne ſous S. A. E. Le Roi lui a fait compter quatre cens mille livres avant ſon départ de Mons, & pareille ſomme à ſon arrivée à Strasbourg pour les frais de ſa Campagne.

Mr. de Villars commande en Dauphiné.

XII. A l'égard de Mr. le Marechal de Villars, ayant eu ordre de revenir à la Cour, & ayant rendu compte au Roi de l'état des Troupes & des Magazins ſur la frontiere d'Allemagne, Sa Majeſté l'a nommé pour aller en Dauphiné commander l'Armée deſtinée à s'oppoſer aux projets du Duc de Savoye.

Tous ces Princes & Generaux ſont partis pour ſe rendre à leurs deſtinations: nous marquerons dans la ſuite les projets qu'on exécutera de part & d'autre, dont il n'eſt pas poſſible d'en dire rien de poſitif aujourd'hui.

ARTI-

ARTICLE III.

Qui comprend ce qui s'eſt paſſé de conſiderable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. EN attendant qu'on ait un éclairciſſement plus particulier, de ce qui s'eſt paſſé à la Chine à l'égard de la Miſſion du Cardinal de Tournon, voici ce qu'on écrit de Rome, ſur des avis venus de Portugal. *Mauvais ſuccés de la Miſſion du Cardinal de Tournon.*

„ Le General des Jeſuites a reçu une Re-
„ lation de prés de cent pages, de ce qui s'eſt
„ paſſé à la Chine à l'égard des Miſſions
„ en general, & en particulier de celle du
„ Cardinal de Tournon Legat à Latere du
„ Saint Siege: Tout ce qu'on en publie ſans
„ aucun détail, c'eſt que le Legat ayant
„ voulu toucher aux ceremonies Chinoiſes,
„ ſur l'explication que le Sr. Maigrot (qui
„ ſervoit d'interprête au Legat) lui fit des
„ Livres & des Rites Chinois, l'Empereur
„ les fit venir devant lui, & ayant interro-
„ gé l'Interprête ſur la ſignification des ter-
„ mes que Mr. de Tournon déſaprouvoit
„ & condamnoit, ce Prince, (le plus ſça-
„ vant de tous les hommes de ſon Empire)
„ confondit le Legat & l'Interprête d'igno-
„ rance, en ce qui regardoit la langue & le
„ culte des Chinois; qu'ayant témoigné
„ beaucoup d'eſtime pour le Pape, il avoit
„ cependant fait reprendre des mains de ſon
„ Legat, les preſens que l'Empereur envo-
„ yoit à Sa Sainteté, & lui avoit ordonné de
„ ſortir inceſſamment de ſes Etats; qu'à
„ l'égard du Sieur Maigrot, ce Prince le fit
„ mettre en arreſt chez les Jeſuites Fran-

çois

„ çois de Pequin, leſquels ayant ſollicité ſon
„ élargiſſement, afin qu'il pût aller vaquer
„ à ſa Miſſion, l'Empereur Chinois avoit
„ répondu à ces Jeſuites, *Vous êtes bien bons*
„ *de vous intereſſer pour des gens qui ne ſon-*
„ *gent qu'à vous perdre.*

On prétend que le Gouverneur de Maſcao avoit écrit au Roi de Portugal, que Mr. de Tournon avoit manqué de renverſer la Religion dans la Chine, qu'il étoit mort de chagrin revenant en Europe, que le Nonce du Pape à Lisbonne avoit donné cet avis à Sa Sainteté, en lui marquant que le Pere Garros Portugais, venant de la Chine ſur un Vaiſſeau richement chargé au Breſil avoit fait nauffrage par une rude tempête ſur les Côtes de Portugal, que tous les papiers de ce Miſſionnaire avoient été perdus; que cependant l'on avoit appris que le Pere Beauvoilier-Vallez qui étoit dans un autre Vaiſſeau, avoit le Duplicata des Lettres dont le Pere Garros étoit chargé.

Filles mariées par charité.

II. Le 25. Mars, fête de l'Annonciation de la Vierge, il ſe preſenta devant les Commiſſaires de l'Archi-Confrairie de l'Annonciade, environ cinq cens pauvres filles dans l'eſperance qu'on leur diriſtbueroit ſuivant la coûtume des dottes pour les marier; mais les fonds n'étans pas ſuffiſans pour l'alienation de tant de virginités, la plus grande partie furent renvoyées ſans avoir égard que des fruits trop longtems gardez ſont ſujets à ſe corrompre.

Ces filles, jeunes, laides ou belles,
Doivent donc apprendre chez elles.
A ſouffrir ſans en dire rien,

Comme

Comme leur eſprit eſt docile,
Je crois qu'elles apprendroient bien,
Une leçon moins difficile.

III. Le General Gui de Staremberg eſt retourné à Milan & s'eſt rendu à Genes, pour s'embarquer pour la Cataiogne, aprés avoir viſité les frontieres du Piémont, avec Mr. le Duc de Savoye, pris avec lui les meſures neceſſaires pour les operations de la Campagne, ſoivant les projets arrêtés à la Cour de Vienne, laquelle pour encourager Son Alteſſe Royale à reconnoître & donner le titre de *Reine d'Eſpagne* à la Princeſſe de Wolfembutel, qui doit épouſer le frere de l'Empereur ; on offre de lui abandonner une partie du Novarois, qui dépend du Duché de Milan : Son A. R. a répondu que „ ce titre appartenant à la Princeſſe Marie-„ Loüiſe-Gabrielle ſa fille, l'offre qu'on „ lui faiſoit étoit trop modique pour „ l'en dépoüiller, que l'Empereur étoit trop „ juſte pour lui vendre ſi cherement un „ Territoire qui ne faiſoit que la moindre „ partie de ce que feu l'Empereur ſon Pere „ lui avoit fait eſperer lors qu'il s'engagea „ dans ſon Alliance. Qu'il n'ignoroit pas „ les grandes dépenſes qu'il avoit faites, les „ pertes qu'il avoit ſouffertes, les riſques „ qu'il avoit courus, & l'accablement de ſes „ Peuples, pour avoir épouſé les interêts „ de la Maiſon d'Autriche ; Que dans le „ tems qu'il eſperoit que les Troupes des „ Alliez, (aprés s'être aſſurés de la poſ-„ ſeſſion du Milanez, du Mantoüan & du „ Royaume de Naples,) lui aideroient à „ reprendre la Savoye, & à s'indemniſer de

Le Duc de Savoye ne veut pas reconnoître une nouvelle Reine d'Eſpagne.

Ses plaintes contre l'Empereur.

„ ſes pertes, par la conquête de quelques „ Provinces du Royaume de France, on „ tiroit ces Troupes d'Italie, & qu'on le „ reduiſoit à la neceſſité d'être ſur la défen- „ ſive. Qu'il aprenoit même avec chagrin, „ que les Commiſſaires nommés par l'Em- „ pereur dans le Milanez, pour regler les „ limites de Lomelline, font tous les jours „ de nouvelles chicanes à ce ſujet, & rejet- „ tent la propoſition qu'il a faite d'échan- „ ger Lomelline contre le Tortonnois, „ quoique celui-là ſoit un Païs abondant en „ grains & en fourages, & que celui-ci ne „ ſoit rempli que de montagnes.

Echange que Son A. R. propoſe.

Lors que Mr. le Duc de Savoye a fait la propoſition de cet échange, il a cru que les Commiſſaires de Milan n'enviſageroient que la nature du Territoire, & en ce cas-là, y trouvant beaucoup d'avantage, ils accepteroient l'offre ſans balancer un moment; car Lomelline vaut incomparablement mieux que le Tortonnois, mais comme on n'ignore pas que Son A. R. n'eſt pas un Prince porté à donner beaucoup pour avoir peu de choſe, on a épluché de prés cette propoſition, & on a reconnu que ſi l'on démembroit le Tortonnois du Duché de Milan, Mr. le Duc de Savoye, couperoit, quand il le voudroit, la communication du Milanez avec Final & Genes, ce qui lui ſeroit d'un préjudice infini, principalement pour ce qui regarde le commerce Maritime. C'eſt auſſi ſur ces conſiderations que cette affaire eſt accrochée juſques à ce qu'il y ait des ordres poſitifs de la part des Cours de Vienne & de Barcelonne. Les Députez de Son A. R. à Milan, tâchent d'inſinuer

à

à ceux de l'Empereur, de lui ceder la joüiſſance de Cremone & ſes dépendances, du moins juſques à ce que la Maiſon d'Autriche ait payé à Son A. R. les arrerages des ſubſides qu'elle lui doit, qu'on fait monter à plus d'un million de livres, au moyen de quoi ce Prince reconnoitroit la Princeſſe de Wolfembutel pour *Reine d'Eſpagne.* Si cette propoſition avoit lieu, l'Etat de Milan ſeroit un peu bridé, & les Etats de Parme & de Plaiſance ſeroient obligés de répondre au *Qui va-là* du Duc de Savoye.

IV. Quoi que le Cardinal Grimani ait été nommé à la Viceroyauté de Naples, il ne s'eſt pas encore mis en état d'en aller prendre poſſeſſion: Le Comte de Thaun en fait toûjours les fonctions; il a redoublé ſon application pour conſerver la tranquilité publique, & éloigner du Royaume tous ceux qui pourroient lui faire ombrage par leur zéle & leur attachement aux interêts du Roi Philippe V. c'eſt dans cette vûë qu'au commencement du mois d'Avril il fit publier un Edit, par lequel il défend l'entrée du Royaume à tous ceux qui en ſont abſens de quelle Nation, qualité, ou condition qu'ils ſoient, ſoit par Mer ou par Terre, à moins qu'ils ne ſoient munis d'un paſſ port du Cardinal Grimani, ou de quelqu'autre Miniſtre de la Maiſon d'Autriche. L'Edit porte une peine contre ceux qui y contreviendront ou qui favoriſeront les contrevenans, ſavoir de ſix ans de Galeres pour les Roturiers, & de ſix ans de banniſſement pour les Nobles.

Edit du Comte de Thaun pour défendre l'entrée du Royaume de Naples.

V. C'eſt dans la même vûë, que le Comte de Thaun a fait transferer dans le Mila-

Le Duc d'Eſcalona & autres priſonniers de diſtinction, transferez dans le Milanez.

nez pluſieurs priſonniers de conſideration, qui étoient à Baye, à Capouë ou dans les Châteaux de Naples : de ce nombre ſont, les Ducs d'Eſcalona, Viceroy ſous le précédent Gouvernement, le Duc de Biſacia, les Princes de Caſtiglioné & de Calemare, pour leſquels on a preparé des logemens dans les Châteaux de Milan, de Pizzigithone, & de Fuentez : La Cour Imperialle a reſolu, quoi qu'ils ne ſoient que priſonniers de guerre, de les garder juſques à la paix, & leur faire ſubir la même peine que la Cour de Madrit pourroit faire ſouffrir aux priſonniers d'Etat qui ſont arrêtez en Eſpagne ; La Politique confond ordinairement l'innocence des uns avec le crime des autres.

L'Armée Navalle des Turcs eſt en Mer.

VI. On eſt fort allarmé à Veniſe & à Malte de l'avis qu'on a eu, que l'Armée Navalle de Turquie avoit mis à la voile & étoit ſortie des Dardanelles : Le Pape a accordé au Grand Maître de Malte deux Galleres Eccleſiaſtiques & un ſecours de 500. hommes d'Infanterie qu'on devoit embarquer à Civitavechia.

Different de l'Ambaſſadeur d'Angleterre avec le Senat de Veniſe.

VII. Il y a quelques mois que les Gondoles du Comte de Mancheſter Ambaſſadeur d'Angleterre à Veniſe, ayant mené pluſieurs de ſes Domeſtiques à bord d'un Vaiſſeau Anglois, qui avoit moüillé à la Rade de Veniſe, on ſe ſervit de ces Gondolles pour introduire dans la Ville quelques Ballots de Draps d'Ecarlate & autres marchandiſes, ſans payer les droits accoûtumés ; Les Doüaniers en étant avertis, les viſiterent à l'entrée de la Ville, & enleverent ces marchandiſes : l'Ambaſſadeur en a fait des plaintes fort vives, tant à Veniſe, qu'à Londres,

dres, prétendant que *le droit des Gens* avoit été violé dans cette occaſion; que ces Gondoles, ni tout ce qui portoit ſa livrée n'étoit pas ſujet à viſite : que ces balots ayans été mis dans ces petits Bâtimens, à l'inſçû de ſes Domeſtiques, par les Marchands ou intereſſés, (qu'on affecte de ne pas connoître,) les Doüaniers ne pouvoient faire autre choſe, que de s'en plaindre & en demander juſtice à l'Ambaſſadeur, qui ſeul étoit Juge compétant d'une pareille contravention; Il prétend que le Senat doit châtier ſeverement ces Commis, faire une reparation authentique à l'affront que ſon caractere en a reçû: cependant il a chaſſé tous les Domeſtiques Venitiens qu'il avoit à ſon ſervice, & paroit reſolu d'aller à Boulogne pour y reſter *incognito*, juſques à ce que la Cour de Londres lui ait preſcrit les meſures qu'il doit prendre là-deſſus.

La Republique au contraire, ſoutient qu'on n'a pas pû mettre de pareils balots dans les Gondolles ſans la participation & la connoiſſance des Domeſtiques, puis qu'ils étoient aſſis deſſus, lors qu'on les arrêta; qu'ils dirent d'abord que c'étoit des effets de l'Ambaſſadeur, & que les Doüaniers ayans ſeulement voulu examiner les Plombs & les autres marques qu'on met à ce qui doit entrer en franchiſe, & les mêmes Domeſtiques avoüerent alors que ces balots n'étoient point pour l'Hôtel du Comte de Mancheſter : que ce Miniſtre ayant été averti de cette contravention, au lieu de punir ceux qui, mal à propos ſe ſervoient de ſon nom & de ſon caractere, & d'en faire donner ſatisfaction au Senat, vouloit au contraire

que les battus payaſſent l'amande. Comme cette affaire fait du bruit, & qu'elle pourra avoir des ſuites, on a été bien aiſe de marquer ici la ſource de ce different.

Politique de Veniſe, touchant la Princeſſe de Wolfembugel.

VIII. La Republique de Veniſe a pris ſon parti ſur le traitement qu'Elle doit faire à la Princeſſe de Wolfembutel, lors qu'Elle paſſera à Veronne. Elle a chargé le Géneral Delfino de la complimenter & de lui faire les preſents au nom de la Republique: il a ordre de ne lui donner dans ſon diſcours que la qualité de *Madame*, ſans prononcer celui de *Reine*, ni de *Majeſté*: L'inſtruction porte qu'aprés cette premiere viſite, le Géneral pourra voir la Princeſſe, comme particulier, & que l'entretien qu'il aura avec Elle, ne roulera point ſur le compte de Republique. On appelle cela *Politique Italienne toute pure.*

Roi de Melos.

IX. Le Comte de Melos, Envoyé Extraordinaire du Roi de Portugal à Rome, a eu Audience particuliere du Pape, quoi qu'il n'ait pas encore été reconnu pour Miniſtre public. Je ne ſçai ſi ce Comte eſt parent d'un *Roi de Melos*, (ou ſe diſant tel) qu'on a vû pendant environs deux ans dans quelques Cantons des Etats de Lorraine, * & duquel on n'a jamais pû connoître ni l'origine, ni les intrigues. A croire ce qu'il diſoit, c'étoit un Prince Indien, dans les Etats duquel on trouvoit des Diamans preſqu'auſſi communément que les Truffes dans quelques Provinces de France; Il parloit pourtant trés bon François, avec un accent qui aprochoit fort de celui des bords de la Garonne. Quoi qu'il en ſoit *Sa Majeſté Meloſ-*

nienne,

* *Dans le Barois.*

tiene, s'apercevant que le caractere qu'il ſe donnoit le rendoit ſuſpect, en reſtant trop long-tems *incognito*, dans les Etats d'un Souverain, dont il n'avoit pas encore frequenté la Cour, il alla enſuite reſider dans un Village de la frontiere de Champagne, † fort frequenté par les Contrebandiers, & aprés y avoir fait quelque ſejour, il a tout-à-fait diſparu de ces quartiers-là.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en SUISSE depuis le mois dernier.

I. TOutes les chicanes du Canton de Berne, & les intrigues des Miniſtres Etrangers, (qui à l'occaſion de Neuchâtel, avoient voulu broüiller les Cantons Catholiques avec les Proteſtans, en vûë d'en tirer un avantage conſiderable dans la guerre d'aujourd'hui,) ſe ſont évanouïes. La Diette Evangelique d'Arau n'a pas ſuivi l'opinion de Berne, au contraire elle a confirmé & ratifié le projet de Neutralité arrêté dans la Diette de Bade, dont nous avons fait mention ailleurs * de maniere que cette affaire eſt terminée à la ſatisfaction de la Cour de France, & au contentement du Corps Helvetique. Le Roi de Pruſſe n'en eſt content qu'à demi; parce que la Poſſeſſion de Neuchâtel ne lui eſt aſſurée par ce Traité, que juſques à la paix generalle, auquel tems tous les Prétendans à cette Souveraineté, pourront faire valoir leurs droits devant un Tribunal moins partial & moins ſuſceptible

Neutralité de Neuchâtel acceptée.

† *C'eſt Nétancourt.* * *Voyez Avril pag.* 272.

ſuſceptible de corruption, que celui qui en a decidé.

Le Canton de Berne a rappellé toutes les troupes qu'il avoit mis dans les dépendances de Neuchâtel & de Valangin, & le Roi T. C. en conſideration & à la priere du Corps Helvetique, a levé l'interdiction du Commerce de Neuchâtel avec les Provinces de France.

Madame de Mailly ſes prétentions ſur Neuchâtel.

II. Outre les piéces qui ont paru pour éclaircir les droits des Prétendans François à la Souveraineté de Neuchâtel, dont nous avons parlé dans les précedens Journaux, on a mis au jour un Memoire de Madame la Marquiſe de Mailly de Néelle, qui prend la qualité de Princeſſe d'Orange, & qui demande l'inveſtiture de la Souveraineté de Neuchâtel & de Valangin; Ce Memoire, qui eſt un fruit un peu tardif, eſt de la compoſition de Maître Pouchart de Tallans, Avocat au Parlement de Beſançon; Il ſoûtient que tous les Seigneurs de la Maiſon d'Hocberg & de celle de Longueville, venus aprés Conrard de Fribourg, doivent être exclus de cette Souveraineté, tant à cauſe que ce Comté eſt d'une nature inalienable, que parce que la reverſion du Fief eſt une regle municipale qu'on ne peut pas renverſer, en vertu de la conſtitution de l'année 1388. L'Avocat ſoûtient ſur ce principe, que Jean de Châlons ſecond du nom, & ſes heritiers legitimes, doivent être Souverains de Neuchâtel; Qu'aprés la mort de Jean de Fribourg, fils de Conrard, ne reſtant plus perſonne de cette Famille, la Souveraineté a dû faire retour aux Seigneurs Suzerains de la Maiſon de Châlons. La Maiſon

Maiſon de Montguel-Monchi, dont Madame de Mailly eſt heritiere, deſcend de Charlotte de Châlons Dame de Liſle, Comteſſe de Joigny, qui épouſa en premieres Nôces Adrien de Sainte Maure Comte de Néelle, & en ſecondes, François d'Alegre Seigneur de Preſſi ; C'eſt de ce ſecond mariage que la Maiſon d'Alegre tire ſon droit ; mais qui ne peut venir qu'aprés celui de la Maiſon de Mailly de Néelle.

ARTICLE V.

Qui comprend ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ALLEMAGNE depuis le mois dernier.

I. SOus differens pretextes, le départ de la Princeſſe de Wolfembutel, pour aller joindre ſon futur Epoux en Catalogne, a eté differé de mois à autre depuis prés d'une année ; mais la raiſon la plus eſſentielle, c'étoit que la Cour Imperiale vouloit voir quel train prendroient ſes affaires en ce Païs-là, & ſi ſes Alliez tiendroient la parole qu'ils avoient donné d'y envoyer des ſecours capables de les rétablir dans l'état qu'elles étoient avant la bataille d'Almanza : Elle partit enfin le 24. Avril, pour ſe rendre à Milan, où elle reſtera quelques mois, en attendant *l'iſſuë de la Campagne* de Catalogne. *La Princeſſe de Wolfembutel, ſon départ.*

Le Duc & la Ducheſſe de Wolfembutel avoient voulu ſe trouver ſur ſa route à Ottingen, pour avoir la conſolation d'embraſſer encore une fois leur fille ; mais ils ont eu le chagrin d'apprendre que la délicateſſe de la *Le Duc & la Ducheſſe de Wolfembutel mécontens & pourquoi.*

la Cour Imperiale vouloit obliger cette Princeſſe d'étouffer les ſentimens de la nature, la déference & les obligations qu'elle avoit à pere & mere, en leur diſputant déja le pas, quoi qu'elle ne fût point épouſée, ni ſon futur Epoux couronné; car il fut reſolu à Vienne que ſi cette entrevûë ſe faiſoit la fille recevroit dans le lit la viſite de ſes pere & mere, ſans la rendre; qu'à l'égard de la table, on la ſerviroit à la ruelle du lit, la nape débordant ſur le lit de la Princeſſe, & que le Duc & la Ducheſſe de Wolfembutel, ne ſeroient aſſis que ſur des tabourets. On ne croit pas que ce ceremonial ſoit du goût du Duc & de la Ducheſſe, qui aimeroient mieux ſe priver du plaiſir de voir leur fille que de s'expoſer à en être reçûs avec des diſtinctions ſi peu convenables.

Le Pape & les Venitiens ne veulent point donner le titre de Reine à cette Princeſſe.

II. Dans le tems qu'on faiſoit ce Reglement à Vienne, l'Empereur eut la mortification d'aprendre que le Pape, la Republique de Veniſe, & même le Duc de Savoye, avoient déclaré, que lors que cette Princeſſe paſſeroit dans les Etats d'Italie, ces Puiſſances ne vouloient point lui donner la qualité de *Reine*, ne reconnoiſſant point d'autre *Reine d'Eſpagne*, que celle qui étoit actuellement ſur le Trône de cette Monarchie. La Cour Imperiale employe, principalement à l'égard du Pape & des Venitiens, des remontrances & des menaces, pour reſoudre ces deux Puiſſances; mais elle n'eſt pas encore venuë à bout de leur faire changer de ſentiment.

III. Le Comte Maximilien de Starember

berg ayant trouvé moyen de ſortir de ſa priſon, fût repris, & par ordre du Prince Ragotzi, conduit au Château de Mongatz, où il ſera gardé beaucoup plus étroitement. *Mr. de Stamberg conduit au Chateau de Mongatz.*

IV. Nonobſtant le refus que les Mécontens de Hongrie ont fait d'envoyer leurs Députez à la Diette de Preſbourg, l'Empereur ne laiſſa pas d'ordonner au Prince de Lichteſteim & au Comte de Traun ſes Commiſſaires, de s'y rendre; ils y arriverent au commencement d'Avril, & propoſerent quelques jours aprés, conformément à leur Commiſſion de prendre des meſures *d'exterminer les Mécontens, puis qu'ils avoient avec tant d'opiniâtreté mépriſez d'écouter la clemence & la debonaireté de leur Souverain Maître:* Un des Articles de cette propoſition portoit, d'obliger tous les hommes des Comtez qui reſtent ſoûmis à Sa Majeſté I. de quel rang & qualité qu'ils fuſſent, depuis l'âge de 18. juſques à 40. ans, de prendre les armes pour courir ſus aux *mutins & aux Rebelles*, qu'il falloit paſſer au fil de l'épée tous ceux qu'on trouveroit en armes contre S. M. I. piller & bruler leurs maiſons, raſer les Places qui leur ſervent de retraite & les favoriſent, & enfin exercer ſur eux tous les châtimens que meritent des Sujets Rebelles & des perturbateurs du repos de leur propre Patrie; Ces Commiſſaires ajoûterent, que pour prix de la victoire, & pour recompenſer la fidelité de ceux qui auroient ainſi executé ſes ordres, elle promettoit de leur faire diſtribuer les biens de tous ceux qui avoient pris les armes contre elle. *Suites des déliberations de la Diette de Preſbourg.*

Les Députez Proteſtans qui ſe ſont trouvés dans cette Diette, quoi qu'en petit

nombre, refuſerent d'abord de dire leur ſentiment; mais le Cardinal de Saxe-Zeith, qui préſidoit à l'Aſſemblée, en qualité de Primat & Chancelier de Hongrie, les ayant interpellez de parler; ils répondirent enfin: „ qu'ils attendoient de la juſtice équitable de „ l'Empereur, que ſans avoir égard à la „ mauvaiſe conduite & à l'opiniâtreté con„ damnable de leurs Compatriotes, elle „ voudroit bien faire ceſſer les motifs du „ mécontentement, en rétabliſſant les Pro„ teſtans dans la poſſeſſion de leurs biens „ conciſtoriaux, dans leurs privileges, „ droits & libertés; qu'à l'égard de ce qui „ regardoit les Griefs de la Nation en ge„ neral, concernant le Gouvernement po„ litique, & les principaux emplois du Ro„ yaume, ces articles leur étans communs „ avec les Catholiques, ils ne s'éloigne„ roient pas des ſentimens des Députez „ de cette Religion, s'ils en propoſoient „ de convenables capables de rétablir la „ tranquilité publique.

Les Députez Catholiques, qui étoient en plus grand nombre, ne parlerent qu'après les Proteſtans; Ils dirent qu'ils n'avoient „ aucune oppoſition à former à la deman„ de de leurs Compatriotes d'une Religion „ contraire; pourvû qu'ils n'éxigeaſſent „ rien au préjudice des Loix & de la Reli„ gion Catholique; qu'au reſte, leurs Supe„ rieurs ne leur ayant donné d'autres „ inſtructions, que de concourir en leur „ nom à l'acheminement de la Paix & de „ la concorde avec les Mécontens, pour „ rétablir le calme dans leur commune pa„ trie; ils avoient beſoin de nouvelles inſtructions,

tions, avant de donner aucun con- „
ſentement aux moyens propoſés par les „
Seigneurs Commiſſaires de l'Empereur, „
dont ils demanderent des copies, pour „
les envoyer à leurs Superieurs. „

Voilà en ſubſtance tout ce qui s'eſt paſſé de plus digne de remarque dans cette Aſſemblée juſques aux vingtiéme Avril, où l'on apperçoit aiſément, que tant que la Cour Imperiale ne prendra pas des meſures plus efficaces, pour faire ceſſer les griefs de la Nation Hougroiſe en general, elle n'y trouvera pas les eſprits diſpoſez à épouſer ſa vengeance contre ceux qui ſe ſont ſouſtraits de ſon obéïſſance.

Continuation des ravages des Mécontens.

V. Il ſeroit inutile de raporter ici tout le détail des ravages particuliers, que differens partis des Mécontens ont commis en pluſieurs occaſions, tant en Autriche, en Moravie, que dans les autres Provinces hereditaires où ils ont pû penetrer, il ſuffit de dire que leurs forces ſont ſi ſuperieures à celles de Sa Majeſté Imperiale, qu'ils ont mis ſous contribution juſques aux Villages qui ſont aux portes de Vienne, & que les Habitans des Fauxbourgs de cette Capitale, ſont journellement ſous les armes pour ſe garantir d'être ſurpris dans leurs propres maiſons, ſans que le reſpect du ſejour de la Cour Imperiale, mette des bornes à cette hardieſſe: Voilà de dures extremités pour un Souverain, & principalement pour un Empereur Romain; qui néanmoins aime mieux ſouffrir ces avanies, quelque chagrinantes qu'elles ſoient, & expoſer ſes Etats à des guerres inteſtines que de porter quelque facilité à rétablir la paix dans les Païs

éloignés, où ſes troupes ſont occupées; car il eſt certain que ſi l'Empereur étoit débaraſſé de la guerre étrangere, les Mécontens ne ſeroient pas ſi hardis dans leurs entrepriſes, ni ſi fermes dans leurs prétentions.

Prétentions de l'Electeur Palatin ſur le haut Palatinat de Baviere.

VI. Depuis plus de trois ans, l'Electeur Palatin perſecute (pour ainſi dire) l'Empereur de lui abandonner le haut Palatinat de Baviere, dont Sa Majeſté I. s'eſt emparée, nonobſtant le Traité de Landau, dont nous avons parlé pluſieurs fois; cet Electeur voulant profiter de la fâcheuſe ſituation des affaires de Mr. l'Electeur de Baviere, ſoutenoit que ce Palatinat avoit autrefois été démembré de ſa Maiſon, & qu'ainſi on devoit le lui reſtituer; mais le Conſeil Aulique ayant éxaminé les Memoires que le Comte Weyſer, & le Baron Dimandſteim Plenipotentiares de Son Alteſſe Electorale Palatine, avoient preſenté là-deſſus à la Cour de Vienne, ont jugé que cette prétention étoit chimerique, puis que ce Prince n'étoit pas de la Branche de Baviere, à qui ces Fiefs ont de tous tems appartenus, depuis qu'ils furent démembrés du Royaume de Boheme, dont ils faiſoient partie autrefois: Cependant l'Empereur, pour reconnoître le zéle & l'attachement que Son Alteſſe Electorale a fait paroître dans la guerre d'aujourd'hui, pour les interêts de la Maiſon d'Autriche, paroit reſolu de lui en ceder la joüiſſance ſa vie durant tant ſeulement, ſans que ſes enfans, freres, ou heritiers, y puiſſent rien prétendre aprés ſa mort, mais on ignore encore, ſi cet Electeur acceptera la liberalité qu'on lui fait des biens de Mr. de Baviere, avec une pareille reſtriction.

VII. Quoi

VII. Quoi que le Duc d'Hannover n'ait pas pû faire lever les difficultez de la Diette de Ratisbonne, pour l'agréger dans le College Electoral, nonobſtant les ordres réïterez de l'Empereur, & les fortes recommendations des Cours de Londres & de la Haye, ce Prince ne laiſſe pas d'aller prendre le Commandement de l'Armée Imperiale ſur le Rhin, où il doit être arrivé: Le Prince Eugene de Savoye & Milord Marlborough ſe rendirent à la Cour de ce Prince ſur la fin du mois d'Avril, pour lui communiquer les projets de la Campagne, arrêtez dans la Conference de la Haye, & prendre des meſures avec lui pour les faire opérer. On a donné ordre aux Reſidens d'Angleterre & d'Hollande à Francfort d'accompagner ce Prince à l'Armée, qui ſeront comme les témoins de ſa conduite, & en rendront compte à leurs Souverains.

Le Duc d'Hannover commande l'Armée Imperiale.

VIII. Le 30. du mois d'Avril il y eut un tumulte à Cologne, qui manqua d'y cauſer beaucoup de deſordre, voici à quelle occaſion: quoi que les Magiſtrats & le Chapitre de Cologne n'ayent jamais voulu permettre l'exercice de la Religion Proteſtante dans leur Ville, pas même aux Miniſtres des Princes étrangers qui ont reſidé auprés des Electeurs de Cologne avant celui d'aujourd'hui, le Reſident du Roi de Pruſſe dans cet Electorat, n'a pas laiſſé de vouloir y établir un Prêche tous les Dimanches dans la maiſon qu'il occupe; tant que cet exercice n'a été que ſecret & à portes fermées, perſonne ne s'eſt plaint; mais à meſure qu'on a voulu le rendre public, les Magiſtrats s'y ſont oppoſez, & ont fait prier ce

Tumulte arrivé à Cologne & pourquoi.

Reſident de ne pas leur donner occaſion de s'en plaindre, & d'y apporter des obſtacles, en lui repreſentant les inconveniens qui pourroient en reſulter.

Ces prieres & ces remontrances n'ayant pas eu lieu; au contraire le Reſident affectant que ſon Caractere lui permettoit de faire chez lui tout ce qu'il voudroit, & le Roi de Pruſſe ayant acheté cette maiſon, dans le deſſein que petit à petit elle ſeroit convertie en un Temple Proteſtant, fit venir un Miniſtre de Cleves, qui depuis quelques ſemaines y prêchoit publiquement à portes ouvertes. Le 30. Avril plus de mille Bourgeois, ſecondez de quantité d'Ecoliers s'étans attroupez devant cette maiſon, en caſſerent les vitres & les fenêtres, briſerent les armes du Roi de Pruſſe qu'on avoit arboré ſur la porte, & ſe diſpoſoient à renverſer la maiſon, ſi les Magiſtrats, ſuivis d'une partie de la Garniſon, ne s'y étoient rendus pour diſſiper cette émûte: on ne doute pas que le Roi de Pruſſe ne demande ſatisfaction de cette inſulte, ou qu'il ne ſe la faſſe lui-même, ſans que l'Empereur ni les Electeurs Catholiques prennent le parti de Cologne, de crainte que les Puiſſances Proteſtantes ne ſe liguaſſent contre eux.

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en POLOGNE & Païs du NORD, depuis le mois dernier.

I. UN Ambaſſadeur François venant de Pologne, étant un jour interrogé

rogé par une Ducheſſe, s'il étoit vrai que les femmes Polonoiſes fuſſent auſſi blanches & auſſi froides que la neige de leur climat? *Il eſt ſi vrai, Madame*, répondit l'Ambaſſadeur, *que très ſouvent leur ſeule converſation m'a enrhumé*: quoi que cette réponſe ne donne pas une idée fort relevée de l'eſprit & du genie des Dames de Pologne, les nouvelles publiques nous aprennent pourtant, qu'il y en a d'un genie ſuperieur, puis que les Palatines de Belz & de Kiovie, dont les maris font la fonction de Grands Generaux de l'Armée de la Couronne, celui-là ſur la nomination qu'en avoit fait le Roi Auguſte avant ſa renonciation, & celui-ci ſur la nomination du Roi Staniſlas, ce qui les engage dans des partis fort oppoſez; ces deux Dames, dis-je, ont eu pluſieurs conferences pour chercher les expedients neceſſaires à pacifier les troubles de leur Patrie. Si elles en venoient à bout, quelle gloire ne ſeroit-ce pas pour elles & pour leur ſexe? *Genie des Dames de Pologne.*

II. Par les derniers avis venus de la frontiere de Pologne, on a apris que les Moſcovites avoient pillé & brûlé à trois differentes repriſes, la Ville de Minski, & que le Roi de Suede étoit parti de Smorgon le 27. du mois de Mars pour aller de nouveau à la pourſuite des Moſcovites; on a même debité confuſément que les ayant atteints, il y avoit eu une rude action; mais comme elle n'a pû ſe paſſer qu'à plus de quatre cens lieuës de l'endroit où ce Journal s'imprime, qu'il n'y a aucune Poſte reglée dans la Lithuanie & les autres Provinces de Pologne qui ont été deſolées par la guerre, & *Mouvemens du Roi de Suede.*

que

que d'ailleurs nous faiſons peu de fondement ſur de ſimples *oüys dire*, ſur tout lors qu'ils viennent de ſi loin, nous garderons le ſilence ſur cette Bataille vraye ou fauſſe, juſques à ce qu'on en ait eu un plus grand éclaireiſſement; les avis vagues qu'on en a donné, ne marquent aucune particularité, ſi ce n'eſt que les Moſcovites avoient été battus à plate couture; mais que le Roi de Suede avoit été bleſſé dans cette action, ſans dire le lieu, le jour, ni aucune autre circonſtance.

III. Les broüilleries de Hambourg dont nous parlâmes le mois dernier*, ne ſont pas encore diſſipées; l'Empereur & pluſieurs Princes du Cercle de la Baſſe Saxe ont nommé des Commiſſaires pour tâcher d'ajuſter ces differents à l'amiable; le Comte de Schomborn doit préſider à ces conferences de la part de l'Empereur; il ſera ſecondé par les Srs. de Lilienſtedt de la part du Roi de Suede, Guerick de la part du Roi de Pruſſe, & du Cros de celle du Duc de Wolfembutel: mais comme l'on eſt ſouvent obligé d'employer la force majeure, pour faire écouter à des broüillons les bonnes raiſons qu'on veut leur alléguer, on a fait avancer vers Hambourg quelques Regimens des Troupes du Cercle de la Baſſe Saxe, ſans que ce mouvement ait encore obligé les Hambourgeois de ſe dépoüiller de la haine qu'ils ont conçûë contre leurs anciens Magiſtrats, & de la reſolution qu'ils ont formée d'en établir de nouveaux.

Suite des broüilleries d'Hambourg

IV. Le Prince Eugene de Savoye, aprés avoir aſſiſté de la part de l'Empereur, aux Con-

* *Voyez Mai pag.* 357.

Conferences qu'on a tenuës à la Haye & à Hanover, pour prendre des meſures à bien executer les projets de la Campagne qu'on y a reſolus, qui tendent non ſeulement à garantir les frontieres des Alliez, mais auſſi à faire des progrez conſiderables contre les deux Couronnes, qui ſont l'objet de la jalouſie des Puiſſances liguées contre elles; ce Prince, dis-je, s'eſt rendu à Dreſden, pour y negocier quelques mille hommes des Troupes du Roi Auguſte en faveur de l'Empereur, afin de les employer ou ſur le Rhin ou en Hongrie, ſuivant qu'il conviendroit le mieux au Roi Auguſte: nous ignorons encore le ſuccés de cette negociation; mais on marque que ce Prince eſt inébranlable dans la reſolution qu'il a priſe & manifeſtée depuis longtems, qui eſt, de ne point vendre ſes Troupes qu'en argent comptant; & cependant Sa M. I. demande un terme de deux ans, & offre pour garant de ſa parole, le cautionnement des Etats Generaux des Provinces-Unies.

Le Prince Eugene va à Dreſden & pourquoi.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable en ANGLETERRE & en ECOSSE depuis le mois dernier.

I. PArmi les fautes d'impreſſion qui peuvent s'être gliſſées dans le Journal du mois de Mai, il eſt neceſſaire d'en corriger une que nous avons apperçû à la page 361. qui defigure entierement le nom de l'Envoyé Extraordinaire de feu Mr. le Prince d'Orange en Angleterre pour complimenter

ter la Cour ſur la naiſſance du Prince de Galles : C'eſt le Sr. Zuilesteim, & non pas *Quileſteim* comme on l'a marqué.

Sommes que les Anglois doivent aux Hollandois.

II. Dans l'examen que le Parlement de la Grande Bretagne, fit de ce que la Monarchie devoit de reſte aux Regimens Hollandois, qui ſervirent en Angleterre, lors de la revolution de 1688. l'on trouva que cette debte montoit à 69297. livres Sterling, qui font plus d'un million argent de France; mais nonobſtant que le Miniſtre de Hollande en ſollicitât puiſſamment le payement, la conjoncture ne ſe trouva pas aſſez favorable pour en ordonner l'impoſition, à cauſe que l'Etat eſt extrêmément chargé des dépenſes journalieres de la guerre.

Actes paſſés au Parlement.

III. Aprés que le Parlement eut paſſé tous les Actes Burſeaux, pour établir les taxes & les impoſitions neceſſaires, ſur leſquelles on doit prendre les fonds des ſubſides accordez à la Reine pour l'année courante, qui ſont ſi conſiderables que cette Princeſſe n'a pas pû leur refuſer le terme ſignificatif d'*Abondants*.

Aprés, dis-je, que le Parlement eût parachevé le grand ouvrage des abondants ſubſides, & paſſé un acte pour aſſembler les Milices pour l'année 1708. un pour regler l'Election des douze Pairs Ecoſſois, qui doivent aſſiſter au Parlement; un autre pour établir une Cour de l'Echiquier, ou Bureau des Finances en Ecoſſe, & pluſieurs autres qui regardent le Gouvernement, ou des affaires particulieres, la Reine congedia le Parlement le 12. Avril; & comme il a fait ſon trimeſtre, il doit ſelon les Loix, être caſſé, pour en convoquer un nouveau pour la fin de la Campagne.

Le Parlement congedié.

Avant

Avant de le ſeparer, la Reine, qui s'étoit renduë à la Chambre Haute, avec les ceremonies ordinaires, ayant fait venir les Communes, leur lut la Harangue que ſon Conſeil avoit dreſſée à ce ſujet : On y apperçoit encore beaucoup de crainte de ſa part contre ſes Sujets Mécontens, qu'elle veut reduire, en les accablant par des doubles taxes, de ce que les autres ont aſſez de peine à ſupporter : mais pour donner au Lecteur la ſatisfaction de tirer les conſequences qu'il jugera à propos de cette Harangue ; voici la copie de la lecture que la Reine en fit.

Harangue de la Reine à ſon Parlement.

MILORDS ET MESSIEURS,

JE ne ſaurois finir cette Seance, ſans vous remercier, d'avoir pourvû ſi ſagement & ſi promptement à la ſûreté publique.

Mrs. de la Chambre des Communes.

JE vous rends graces auſſi en particulier, des ſubſides *abondans* & ſi à propos, auſquels vous avez pourvû, pour continuer efficacement cette guerre ; je vous aſſure qu'ils ſeront ponctuellement & ſoigneuſement apliquez aux uſages pour leſquelles ils ſont deſtinez.

MILORDS ET MESSIEURS,

JE regarde ces choſes, particulierement dans cette conjoncture, comme des preuves ſi inconteſtables de vôtre zéle & affection pour mon ſervice, qu'elles doivent convaincre pleinement tout le monde ; & vous me ferez la juſtice de croire, que tout ce qui vous eſt cher, eſt entierement aſſûré ſous mon Gouvernement, & ſera perdu ſans reſſource, ſi jamais les deſſeins d'un *Prétendant Papiſte*, viennent à reüſſir.

Je

Je ſçai que quelques-uns de mes Sujets ont trés-fauſſement repreſenté les veritables interêts & inclination de mon peuple & encouragé cette entrepriſe deſeſperée ; Car enfin, ſans quelque choſe de cette nature, elle paroit trés-peu s'accorder avec les précautions accoûtumées de nos ennemis, pour hazarder la dépenſe & le déconcertement d'un deſſein ſi vain & ſi mal formé.

Cependant il eſt certain que nous ſerons tous inexcuſables ſi nous ne profitons pas de cette entrepriſe, pour achever ce qui doit être neceſſaire pour nôtre ſûreté dans le Royaume, & pour décourager celles qui pourroient ſe faire à l'avenir, & j'eſpere qu'avec la grace de Dieu, rien n'y manquera de mon côté.

Afin d'y parvenir, je vous recommande, lors que vous retournerez dans vos diverſes Provinces, d'employer tout vôtre ſoin & diligence, à mettre à exécution les Loix contre les *Papiſtes* & autres perſonnes mal affectionnées à mon Gouvernement, & à *les faire pleinement contribüer aux taxes publiques*, ſelon que la Loi l'exige d'eux ; Car enfin il n'y a rien de plus raiſonnable, que ceux qui, par leurs principes & pratiques, encouragent & peut-être fomentent actuellement ces troubles, *payent doublement les frais*, pour les appaiſer, & pour affermir la paix du Royaume ; & leur faire connoître, qu'en de telles occaſions ils ſeront reſponſables de pluſieurs inconveniens qui peuvent arriver.

IV. L'uſage eſt établi en Angleterre, que les particuliers, les Corps & les Communautez, preſentent à la Cour des Suppli-

ques,

ques, qu'on nomme *Adreſſes*, pour la feliciter ſur les évenemens publics, qui peuvent plaire ou flater ceux qui occupent le Trône: Le ſuccés qui a accompagné l'entrepriſe d'Ecoſſe, dont on a parlé le mois dernier, * a produit un trés-grand nombre de ces Adreſſes; mais celle de l'Univerſité d'Oxford merite de trouver place ici, par les termes ſinguliers que ces Sçavants ont employé pour manifeſter la Doctrine que cette celebre Ecole enſeigne, du devoir des Sujets envers leurs Souverains; c'eſt au public à en faire l'application, ſur ce qui eſt arrivé ſous le Regne de Charles I. de Jaques II. & des ſentimens qu'ils ont pour le fils de ce dernier Monarque: Je dois remarquer ſeulement que cette Univerſité d'Oxford fut un des premiers Corps du Royaume, qui preſenta une Adreſſe à la Cour d'Angleterre au mois de Juin 1688. pour la complimenter ſur la naiſſance du Prince de Galles, en des termes les plus ſoumis & les plus zélez, accompagné de vœux pour la gloire & la conſervation du jeune Prince, qu'ils *renient* aujourd'hui, comme s'ils ne l'avoient jamais connu; voici le langage qu'ils tiennent.

Adreſſe de l'Univerſité d'Oxford.

MADAME,

NOus les trés obéiſſans & trés fideles Sujets de V. M. le Chancelier, les Principaux des Colleges, les Profeſſeurs & les autres Membres de l'Univerſité d'Oxford, nous intereſſant de tout nôtre cœur à la ſûreté de vôtre ſacrée Perſonne, de vôtre Gouvernement, & de nôtre ſainte Religion, établie par les Loix, demandons trés humblement la permiſſion

* *Voyés Mars p.* 375.

miſſion de déclarer à V. M. que nous abhorrons & déteſtons l'invaſion de vos Etats, que quelques-uns de vos Sujets Rebelles avoient deſſein de faire ſous un P. Prince atteint & convaincu de *haute trahiſon*, élevé dans la ſuperſtition Romaine, & ſoûtenu dans ſon attentat par une Armée Françoiſe.

Comme ç'a toûjours été le ſoin de vôtre Univerſité d'inſinüer dans les eſprits de ceux qui ſont commis à leurs Charges, des preceptes & des inſtructions, *qui rendent les Sujets obéïſſans, & mettent les Princes en ſûreté*; auſſi eſperons-nous donner des marques de nôtre juſte deteſtation, tant de cette flagrante entrepriſe, contre vôtre Couronne & vôtre Dignité, que de ces malheureuſes & déteſtables doctrines & opinions, qui diſpoſent & preparent les eſprits des hommes à *de tels attentats denaturez contre leurs Souverains* & contre la paix & la tranquilité de leur Païs, &c.

Anglois qui renoncent à leurs Rois.

V. Ainſi que St. Pierre *renia* ſon Maître la plûpart des Anglois ont *renié* de tems à autre leurs Rois; mais peut-être qu'un jour la Providence permettra qu'au chant du Cocq, ils ſe repentiront & rendront juſtice à l'innocence opprimée. Le Fils de Dieu fut accuſé de blaſphême par les Docteurs de la Loi Judaïque, lors qu'il dit qu'il étoit le *Chriſt*; les Docteurs d'Oxfort accuſent de *haute trahiſon* le fils du Roi Jaques II. parce qu'il prend le titre de *Roi*, qu'il a herité de ſes Ancêtres. Cronwel ayant uſurpé le Trône de ſon Maître, aprés qu'il l'eut fait décapiter, dreſſa un Formulaire de ſerment qu'on envoya dans les Provinces, pour obliger la Nobleſſe, les Magiſtrats &

les

les Peuples de renoncer à l'obéïſſance qu'ils devoient à Charles II. fils aîné de cet infortuné Monarque & legitime heritier de la Couronne.

A Dieu ne plaiſe que je veüille entierement faire un Parallele de ce cruel Uſurpateur, avec la Reine qui regne aujourd'hui en Angleterre, ni lui attribuer tous les ſentimens dénaturez qui paroiſſent dans les Actes qu'on publie ſous ſon authorité: je crois même qu'elle ne les permet que par politique & par la ſatisfaction qu'elle a de regner; & que la nature ne laiſſe pas de ſouffrir dans elle, lors qu'elle eſt obligée d'étouffer les ſentimens que lui inſpire le ſouvenir des infortunes du feu Roi ſon Pere, les inſultes & l'injuſtice qui s'élevent contre le Roi ſon frere. Une infinité de gens d'honneur ſont de mon ſentiment dans cette occaſion, & ne doutent pas que ceux qui compoſent le Conſeil de cette Princeſſe, & qui trouvent ſous le Regne d'une femme les facilitez & les avantages de gouverner eux-mêmes l'Etat, ſont les Auteurs principaux de toutes ces injuſtices, qui revoltent la droite raiſon de toutes les perſonnes deſintereſſées.

Sermens qu'on les contraint de prêter.

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt au nom de cette Reine qu'on a envoyé en Irlande, en Ecoſſe, & dans toutes les Provinces d'Angleterre le Formulaire d'un nouveau ſerment, pour faire abjurer à la Nation, (en la perſonne nes Nobles, des Magiſtrats & de tous les Officiers,) la reconnoiſſance qu'ils ont ci-devant faite du *Prince de Galles* pour le legitime heritier de la Couronne de la Grande Bretagne: ceux qui refuſeront ce parjure,

ou

ou cette renonciation, ſont nottez du crime de rebellion & de haute trahiſon. Il ne faut pas douter que la crainte du châtiment, ou la perte des biens & des emplois, ne détermine le plus grand nombre à obéir aux ordres de la Cour, mais comme ces contraintes touchent rarement le cœur, il faudroit être bien hardi pour cautionner que ce ſerment ſoit par tout ſincere, & que la plus grande partie, s'il arrivoit une revolution, qui, peut-être, n'eſt pas ſi éloignée qu'elle paroit, ne priſſent un parti fort oppoſé.

Seigneurs Ecoſſois empriſonnez ou declarez ſuſpects.

VI. Sur les ordres de la Cour de Londres, le Conſeil privé d'Ecoſſe a donné un Decret pour arrêter un trés grand nombre de Seigneurs Ecoſſois, dont la plûpart ſont déja empriſonnez, ſoubçonnez d'avoir voulu contribuer au retour & au retabliſſement de leur Roi. Le Duc de Gordon, les Comtes de Marshal & d'Erol, ſont du nombre de ceux qui ſe ſont rendus volontairement à Edimbourg, & qui, nonobſtant leur ſoumiſſion, n'ont pas laiſſé d'être empriſonnés dans le Château, de même que le Comte d'Aberdehem, le Lord Cambel, le Sieur Sterling Kert; les Srs. Robertſon & Patrich Scot, l'un Chambeland, & l'autre Agent du Duc d'Athol; le dernier étoit auſſi revêtu d'un Emploi de Secretaire de Cachet de la Reine.

Les Ducs d'Athol & d'Hamilton, qui ſont des premieres & des plus Illuſtres Maiſons d'Ecoſſe, ayans reçû ordre du Conſeil Privé de ſe venir rendre priſonniers à Edimbourg, ont répondu qu'un ordre pareil étant contraire aux Loix du Royaume & aux Privileges des Pairs, ils ne pouvoient pas y obéir; mais que pour ôter tout ſoubçon,

ils

ils offroient de reſter dans leurs maiſons, & d'y recevoir un Officier de la Reine, qui pouroit en tems & lieu informer Sa Majeſté de leur conduite, qui ne ſera jamais oppoſée à ce qu'ils doivent à leur honneur, à leur conſcience, & au bien general de leur Patrie.

Parmi les autres Seigneurs qui ont été declarez ſuſpects, & que le même Conſeil d'Ecoſſe a ordonné d'arrêter, on nomme les Comtes de Seaford, de Murray, de Traquair, de Kilſith ; les Lords Sinclair, Belhaven ; les Chevaliers Bruze, Kinroſe, Balfour, & pluſieurs autres des meilleures Familles d'Ecoſſe : il ne faut pas douter que leurs parens, alliez ou amis s'intereſſant à leur diſgrace, n'augmentent le nombre des Mécontens ſecrets qu'il peut y avoir en Ecoſſe, & l'averſion naturelle qu'ils ont contre les Anglois, qui ſont les ſeuls maîtres du Conſeil de la Reine.

VII. On m'a communiqué l'empreinte d'une Medaille d'or, qui fut frappée en Angleterre pendant le Regne de Jaques I. par laquelle on reconnoît qu'il y a déja long-tems que les Rois d'Angleterre ont eu la penſée de réünir non ſeulement l'Ecoſſe à l'Angleterre, mais auſſi le Royaume d'Irlande : ſans doute que les difficultez qu'ils y trouverent par l'antipatie des humeurs des peuples, leur fit renoncer à cette entrepriſe ; la Reine Anne, ne s'abandonnant pas ſi aiſément à de telles reflexions, a ſurmonté ou paſſé par deſſus toutes ces difficultez à l'égard de l'Ecoſſe, en attendant qu'elle puiſſe en faire de même du Royaume d'Irlande, qui par ſon Parlement ſeparé, joüit

Medaille ſur l'union des Royaumes de la Grande Bretagne.

encore d'une ombre d'indépendance.

Cette Medaille porte l'Effigie du Roi Jaques I. avec cette Legende, *Jacobus D. G. Mag. Brit. Franciæ & Hib. Rex :* au revers ſont les armes d'Angleterre écartelées au premier & quatriéme, d'Ecoſſe au ſecond, & d'Irlande au troiſiéme, avec ces paroles autour, *Faciam eos gentem unam.*

ARTICLE VIII.

Qui contient ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

Mr. d'Owerckerck indiſpoſé.

I. QUoi que les Yacks pour mener en Hollande Mr. le General d'Owerkerck, fuſſent allez l'attendre à Anvers, dés le commencement d'Avril, ce Seigneur ne put pas à cauſe de ſon indiſpoſition ſe rendre à la Haye pour aſſiſter aux Conferences extraordinaires qu'on y tint ce mois-là; comme ſa ſanté eſt encore fort foible, il eſt incertain s'il pourra ſupporter les fatigues de la Campagne.

Le Pr. Eugene & Mr. Marlborough vont à Hanover.

II. Aprés qu'on eut reglé dans ces conferences, les matieres qu'on avoit à y propoſer, leſquelles conſiſtoient à prendre des meſures pour engager tous les Alliez à avoir de nombreuſes Armées, pourvûës des choſes neceſſaires, afin de pouvoir faire ſur tout ſur le Rhin une Campagne plus glorieuſe que la précédente; Le Prince Eugene partit enſuite de la Haye le 20. Avril, & Milord Marlborough le 22. & ſe rendirent l'un & l'autre à Hannover pour concerter avec le Duc de ce nom, & arrêter les projets que l'Ar-

l'Armée de l'Empire doit exécuter ſur le Haut Rhin; Milord Marlborough fut de retour à la Haye le troiſiéme Mai, & s'eſt enſuite rendu aux Païs Bas, pour ſe mettre à la tête de l'Armée des Alliez, qu'on aſſemble entre Bruxelles, Malines & Louvain.

Généraux Hollandois

III. Les Etats Généraux ont donné à Mr. le Baron Fagel le Brevet de General de leur Infanterie, dont il n'étoit que Lieutenant General; Le Comte d'Albemarle qui étoit Lieutenant General de la Cavalerie Hollandoiſe, en a été declaré Général; On a vû dans le mois précedent, le nom des autres Généraux de cette Armée.

Députez Hollandois à la ſuite de l'Armée.

IV. Leurs Hautes Puiſſances ont nommé des Deputez de leur Corps pour être à la ſuite de l'Armée, comme il ſe pratique depuis que cette Republique a ſupprimé la Charge de Stadthouder, ou Capitaine General que poſſedoient les Princes d'Orange: La fonction de ces Deputez conſiſte à veiller ſur la conduite des Généraux, qui ne peuvent rien entreprendre que de leur avis & conſentement; Ils ont l'œil à ce que les Parfourniſſeurs des vivres, & les Officiers d'Artillerie, s'aquitent exactement de leur devoir; Enfin toute l'authorité, en ce qui regarde le ſervice militaire, reſide, pendant la Campagne, en la perſonne de ces Deputez de la Republique: Il y en a quatre choiſis par l'Aſſemblée des Etats Généraux, qui ſont Mrs. van Collen, van Hardembroeck, van Goſlinga, & van Zalick: un cinquiéme Deputé eſt nommé par le Conſeil d'Etat, c'eſt Mr. van Gueldermalſen.

Par les dernieres lettres *d'Italie* on a appris qu'on avoit mis en ſequeſtre dans le

Royaume de Naples & dans le Duché de Milan, les biens de tous les Sujets du Pape, même des Beneficiers qui reſident à Rome, parce que Sa Sainteté refuſoit de reconnoître un ſecond Roi d'Eſpagne: Que le Général Staremberg & le Major Général Belcaſtel avoient fait voile de Genes le 22. Avril avec deux Vaiſſeaux de Guerre Anglois, pour aller à Barcelonne.

Celles d'*Angleterre* portent qu'on avoit arrêté en Irlande & en Ecoſſe plus de quarante Seigneurs ou Gentilshommes ſuſpects au Gouvernement; principalement les Officiers qui avoient eu de l'emploi ſous le Regne du Roi Jacques II. Que les priſonniers de diſtinction, qu'on a faits ſur le Vaiſſeau le Salisbury, avoient été transferez à Londres; Que les Lords Griffin, Clermont, Midleton &c. ont éte mis à la Tour, & les Officiers Irlandois dans les Priſons de Neugate; qu'on menaſſe de les traiter comme criminels d'Etat, ſans avoir égard aux Commiſſions qu'ils avoient du Roi T. C. Ce qui ſeroit d'autant plus fâcheux, qu'on auroit lieu de craindre, que la Cour de France, n'usât de repreſailles envers les Priſonniers de guerre François Refugiez, qui ont été pris portant les armes pour les Alliez, dont pluſieurs ſont priſonniers en France depuis la Bataille d'Almanza.

Le Parlement d'Angleterre a été caſſé; la Cour a fait diſtribüer des lettres Circulaires, pour en convoquer un nouveau à la fin de la Campagne.

L'Amiral Bings eſt revenu aux Dunes avec la Flotte qu'il avoit mené dans les Mers d'Ecoſſe: On fait un grand armement mari-

maritime en Angleterre, dont une partie ira dans la Mediterrannée, & l'autre veillera, dit-on, à la ſûreté des Côtes des Iſles Britanniques, & croiſera dans la Manche.

Milord Marlborough aſſemble l'Armée des Alliez aux environs de Bruxelles ; une partie des dix Bataillons qui avoient été envoyez en Ecoſſe ſont revenus à Oſtende; Les Armées de part & d'autres, tant en Flandres qu'en Allemagne, ſont en mouvement pour faire l'ouverture de la Campagne, les Généraux qui doivent les commander, s'y ſont déja tous rendus.

Le bruit qui s'étoit repandu d'une action éclatante entre le Roi de Suéde & le Czard, ne s'eſt pas confirmé : Ce Monarque pourſuit toûjours les Moſcovites vers leur Frontiere.

ARTICLE IX.

Contenant quelques Nouvelles de Litterature & autres Remarques curieuſes.

I. TAnt qu'il y aura des Auteurs qui écriront pour ou contre le Janſeniſme, on trouvera des gens qui liront leurs ouvrages; Peut-être auſſi que des écrits nouveaux donneront à quelques-uns la teinture d'une Doctrine qu'ils ignoroient auparavant; Les Decrets de la Cour de Rome, & les Mandemens des Evêques de France qui l'ont condamnée, ſemblent n'avoir pas ſatisfait le parti oppoſé à Janſenius, puis que de tems à autre il paroît des ouvrages contre ſes Sectateurs: Voici le titre d'un des plus nouveaux, dont l'Auteur n'a pas jugé à propos de ſe manifeſter. *Idée* *Idée du Janſeniſme.*

preciſe de la Doctrine de Janſenius ; avec un recuëil des Mandemens publiez en dernier lieu contre cette Doctrine, & contre les livres qui la répandent 1708.

Carte de Neuchâtel par le Sr. de Fer.

II. Le Sieur de Fer, à qui le public eſt redevable de quantité de beaux ouvrages de Geographie, vient de lui donner une nouvelle Carte de la Souveraineté de Neuchârel & du Comté de Valangin; Mr. le Prince de Conti, à qui elle eſt dédiée, a donné à l'Auteur des marques de ſon eſtime & des loüanges ſur la beauté & la regularité de ſon ouvrage.

Panegyrique de Saint Loüis.

III. On vient de mettre ſous la Preſſe le *Panegirique de Saint Loüis Roi de France*, * que le Reverend Pere de St. Jaques, Chanoine Regulier de St. Auguſtin, de la Congregation de St. Antoine, prononça il y a quelques mois dans la Chapelle du Louvre, en preſence de Meſſieurs de l'Accademie Françoiſe; l'Auditoire, qui n'étoit preſque compoſé que de ſçavans du premier ordre, aplaudirent fort l'Orateur, qui fit voir en la perſonne de Saint Loüis, un Heros & un Chrêtien parfait; un grand Roi & un grand Saint : „ Saint Loüis, „ dit-il, a poſſedé toutes les qualitez qu'on „ peut ſouhaiter dans un grand Roi; Saint „ Loüis a pratiqué toutes les vertus qui font „ les grands Saints.

Les qualitez Héroïques & les vertus Chrêtiennes de ce grand Monarque, firent la diviſion de ce diſcours. Dans le premier point, il marqua les qualitez qui font les Heros ſelon le monde; ſçavoir la valeur, la clemence, la juſtice, &c. en parlant de ſa valeur, il remarqua que la Religion Chrêtienne

* *On en a vû un autre de l'Abbé de Combefort, dans le Tom. VII. de cet ouvrage pag.* 432.

ne a ſes Heros, & qu'il n'appartient qu'à l'eſprit de l'Evangile d'animer les grands courages. La valeur ſans la pieté, ajouta-t'il, n'eſt que faſte & qu'oſtentation ; Elle eſt ſujette à des défaillances, lors qu'elle n'a que la gloire mondaine pour principe & pour aliment, un cœur agité par les remords de ſes crimes, ſe dément tôt ou tard, & ſe décourage : un guerrier au contraire, eſt d'autant plus intrepide & plus ferme au milieu des dangers, lors que ſa conſcience eſt pure.

En parlant de la juſtice du Saint Monarque, & en s'adreſſant aux Juges de la terre, il leur dit : Puiſſiez-vous être tels que ce grand Roi vous ſouhaitoit autrefois ! Je veux dire fidelles dans vôtre Miniſtere, prêts à ſacrifier vôtre plaiſir & vôtre repos au bien public ; droits dans vos jugemens ; reglez dans vos mœurs ; dociles pour recevoir les impreſſions de la verité, éclairez pour la découvrir au travers des voiles qui l'envelopent ; fermes pour vous élever au deſſus des conſiderations humaines, integres pour écouter le droit & la raiſon contre les *douces* ſollicitations du ſang, de l'amitié, & ſur tout *d'un ſexe*, qui tâche ſouvent de perſuader des injuſtices, dans la penſée qu'il ne demande rien que de juſte, & qui ayant des *privileges* particuliers, ne prie jamais qu'avec quelque ſorte d'autorité !

Tout le diſcours de l'Orateur fut un enchaînement de termes choiſis, & débitez avec une éloquence peu commune ; je ne rapporterai qu'un trait de ſa ſeconde partie, qui fut ſur le ſujet de la priſon de ce Monarque : Voici comme il s'exprima.

„ Arrêtez ici vos jugemens & vos penſées, „ Chrêtiens, qui m'écoutez, & admirez la „ conduite impénetrable de Dieu, à qui la „ gloire d'un ſeul homme eſt ſi précieuſe, „ qu'il abandonne la ſienne propre, pour le „ donner en ſpectacle & en admiration à „ toute la terre! Une troiſiéme victoire eût „ rendu tout l'Orient tributaire de l'Auguſte „ Défenſeur de la Religion! Une victoire en- „ core eût rétabli les Temples, relevé les Au- „ tels, renverſé les Idoles, ralumé le feu „ des ſacrifices, arboré par tout la Croix de „ Jeſus-Chriſt; mais cette victoire, n'eût „ peut être, pas fait connoître à tout l'Uni- „ vers, que Dieu avoit ſur le Trône, un ami „ fidelle, un ſerviteur déſintereſſé, également „ pieux comme Job, dans l'une & dans l'autre „ fortune.

Le Pere de Saint Jacques, qui eſt Provençal, s'eſt fait connoître pour un habille & un excellent Predicateur, dans les meilleures Chaires de Paris.

Poëte devenu Financier.

IV. Mr. Rouſſeau Poëte trés-agréable, qui fut avec Mr. de Guiſcard à l'Ambaſſade de Suede, & avec Mr. de Bonrepos à celle de Dannemarck, ſemble avoir abandonné les Muſes, pour ſuivre le parti des Traitans, qui lui ont donné la direction d'un Bureau, & comme l'on a remarqué que la plûpart des Diſciples d'Apolon ont toûjours été broüillés avec la Finance, Mr. l'Abbé de Chaulieu (attaché depuis long-tems à Mr. le Grand Prieur de France) paroiſſant ſurpris du changement de décoration du Sieur Rouſſeau, lui écrivit l'Epitre ci-jointe.

Qu'avec plaiſir du parnaſſe,
Je te vois deſcendre au Bureau,

C'eſt

C'eſt un prodige nouveau,
De voir l'éleve d'Horace,
Faire ſonner le Reau,
Et tirer de place en place.
La fortune en ſes changemens,
Semble à ſes aveuglemens,
Mêler quelque connoiſſance:
Et mon amitié dés longtems,
Ne voit qu'avec impatience,
Qu'il ne manque à tes agrémens;
Rouſſeau, qu'un peu d'abondance.
Mais il eſt honteux à la France,
Que ton eſprit & tes talens,
Ne la doivent qu'à la Finance.
Joüis, quoi qu'il en ſoit, de ta felicité;
Mais ſur tout que l'ardeur d'augmenter ta chevance;
Ne te dérobe point à ton oiſiveté;
Et ſouviens toi que la richeſſe
Que donne l'aſſiduité,
Ne vaut pas la ſainte pareſſe,
Que depuis longtems du profeſſes,
Avec joyeuſe pauvreté,
Ainſi ſans changer de maxime,
Suit exactement le regime,
Où la Fare & mois t'avons mis.
Fais lever matin les Commis;
Pour toi paſſe les nuits à table,
Entre Bachus & tes amis,
Sans quitter le train que tu pris,
Moins utile délectable.
Tu verras pourtant des Loüis,
Une quantité raiſonnable,
Faire d'un Poëte agréable,
Un Bourvalais * *à juſte prix.*

Dans

* *Partiſant qui a fait une trés-groſſe fortune.*

Dans cette douce eſperance,
Qu'en conçoit déja mon cœur,
Adieu Monſieur le Directeur,
Non Directeur de conſcience,
Dont je ſuis bien moins ſerviteur,
Que d'un Directeur de Finance.

La réponſe que Mr. Rouſſeau a faite à l'Abbé de Chaulieu, commence par ces Vers.

Réponſe.

Par tes Conſeils & ton exemple,
Ce que j'ai de vertus fut trop bien cimenté,
Cher Abbé, dans la pureté,
Des innocens banquets du temple.
De raiſon & de fermeté
J'ai fait une moiſſon trop ample,
Pour être jamais infecté,
D'une ſordide avidité.
Quelle honte, bon Dieu, quel ſcandale au Parnaſſe!
De voir l'un de ſes Candidats,
Employer la plume d'Horace,
A liquider un Compte, à dreſſer des Etats.

Le Poëte aprés avoir rendu compte à ſon ami, du bon uſage qu'il prétend faire des biens que la fortune lui donnera, qu'il n'en ſouhaite pas au delà de ſes beſoins; & qu'une mediocre opulence ne l'empêchera pas de faire, de tems à autre, des Vers badins & ſerieux, il termine ainſi ſa lettre.

Abbé, c'eſt là, le Catechiſme,
Que les Muſes m'ont enſeigné
Et voilà le vrai Quietiſme,
Que Rome n'a point condamné.

Traité ſur la Seignée & ſur la boiſſon

V. Depuis quelques mois, Mr. Hocquet, Profeſſeur en Medecine, a fait paroître une ſeconde Edition de ſon *Explication Phiſique & mécha-*

méchanique, des effets de la Seignée & de la boiſſon dans la cure des maladies, 1708. L'Auteur indique les ſçavans Medecins, ſur l'autorité deſquels il appuye ſon ſentiment, que la ſeignée eſt le remede qui ſupplée le mieux au défaut de la tranſpiration, & que quelque abondante qu'elle ſoit, elle n'aproche pas de ce qu'on perd par la tranſpiration. A l'occaſion de cette opinion, il attaque vivement le Sieur Obici Medecin d'Italie, qui l'a combattuë. *dans les maladies.*

Il devroit être bien douloureux à l'homme raiſonnable, de voir que les Docteurs des deux principales Facultez, dont le caractere ſeul devroit attirer toute nôtre confiance, & entre les mains deſquels devroit reſider la haute connoiſſance de tout ce qui eſt neceſſaire au ſalut de nos ames, & à la ſanté de nos corps, ſoient entr'eux ſi peu d'accord dans leurs ſentimens, ſur un principe ſi eſſentiel & ſi general. Il eſt ſurprenant, dis-je, que depuis tant de ſiecles les plus habilles n'ayent pas pû trouver un ſiſtême capable de terminer leurs querelles, qui, bien loin d'éclaircir la matiere, ne font que l'embroüiller par des diſputes outrées & envenimées.

Pour revenir à l'ouvrage de M. Hocquet aprés s'être fort étendu ſur l'excellence & l'utilité de la ſeignée; il paſſe à ſon traité de la boiſſon qu'il prouve aſſez bien: Il en fait voir la neceſſité & l'utilité par l'uſage des Romains qui avoient établi des Cabarets, où l'on ne donnoit à boire que de l'eau chaude, ayant renfermé le vin dans les boutiques des Apoticaires.

VI. Monſieur le Marquis de Dangeau, Conſeiller d'Etat ordinaire, Chevalier des Ordres du Roi, & Gouverneur de Tourraine, dont le ſeul nom doit faire l'éloge, & que les gens

Gens de Lettres conſiderent comme le Mécene de nôtre Siécle, ayant applaudi quelques piéces de Poëſie de la façon de Mr. Maugard; ce Poëte pour lui en marquer ſa reconnoiſſance, a fait le Sonnet ci joint à la loüange de cette Illuſtre Marquis.

Dangeau, que le merite, autant que la Nobleſſe,
Fait briller à la Cour dans un auguſte emploi,
Quel ſouhait obligeant t'agite & t'intereſſe,
A l'Aſpect de l'amour que je ſens pour mon Roi?
Tu voudrois qu'informé du zéle qui me preſſe,
LOVIS daignât jetter un doux regard ſur moi,
Et que changeant en or, l'eau pure du Permeſſe,
Pour quitter la Province il me fournit de quoi.
Calme, Illuſtre Mécene, une ardeur importune,
Qui te met en ſouci, pour ma propre fortune,
Je ſuis aſſez payé de mes frequens écrits,
Ouy, Dangeau de mes Vers j'ai reçû le ſalaire,
Quand je chante un Heros qui demande un Homere,
La gloire me tient lieu de merite & de prix.

Tête d'un Geant d'une prodigieuſe groſſeur.

VII. Un Capucin du nombre des Miſſionnaires qui ſont dans la Grece, a écrit au Gardien des Capucins de la ruë St. Honoré à Paris, que des gens creuſant la terre prés d'une des Villes du Royaume de Macedoine, où il faiſoit la Miſſion, on avoit trouvé la tête d'un Geant, d'une ſi prodigieuſe groſſeur, que le Capucin aſſure *qu'on mettroit aiſément quatre-vingts boiſſeaux de bled dans le crane:* la diſtance des lieux ne permet pas d'y envoyer les Lecteurs incredules. Le Pere Kircher a traité de fables tout ce que les Hiſtoriens ont écrit des Geans, prétendant qu'on a pris pour des os de Geans, des pieres qui

qui reſſemblent parfaitement à des os; ſuivant ſon ſentiment ceux qu'on garde & qu'on montre dans le Château de Moulins en Bourbonnois, & chez les Jacobins de Valence en Dauphiné, ſeroient donc fabuleux & imaginaires? il eſt pourtant certain qu'il y a eu des Geans, puiſque Moïſe en fait mention dans le Livre de la Geneſe.

Les Jeux Floraux de Toulouſe.

VIII. On a diſtribué les prix de l'Academie des Jeux Floraux de Toulouſe pour cette année, avec l'appareil & la ceremonie ordinaire*, l'Abbé Pelegrin a eu le prix de l'Ode, qui eſt le premier & le plus conſiderable; le Sr. Leroi, Auteur de l'Opera de Philomele & de Bradamente, a eu celui du Poëme; celui de la Proſe n'a pas été diſtribué, on l'a remis à l'année prochaine; le celebre Mr. de la Motte a rempotté le prix de l'Ydille, auquel ſeul il pouvoit aſpirer, parce qu'il eſt exclus de ceux de l'Ode & du Poëme pour les avoir remportez trois fois, conformément aux loix de cette Accademie. On remarqua dans l'Ydille de Mr. de la Motte une faute d'exactitude ſur la Rime; mais ce Poëte ingenieux qui avoit prévû qu'elle pouroit élever ſes Juges contre ſon Ouvrage, mit à la fin, au lieu de Sentence, deux Vers du celebre Mr. Deſpreaux, qui renfermoient une pareille Rime à la ſienne: cette authorité impoſa aux Accademiciens, qui n'oſerent pas la condamner.

Fille devenuë garçon.

IX. Il eſt arrivé un cas aſſez extraordinaire dans un Village aux environs de Charleroy, dont on me promet les particularitez, que je communiquerai au public; en attendant les Naturaliſtes peuvent s'éxercer ſur un fait ſi peu

* *Voyez Tom. VII. de cet ouvrage pag* 139.

peu commun. Une fille, dit-on, de 17 à 18. ans, connuë pour telle par tous ceux qui l'ont vû élever & grandir, s'eſt trouvée metamorphoſée en garçon, ayant dans une nuit, acquis toutes les parties qui diſtinguent le ſexe qu'elle a pris de celui qu'elle avoit lors de ſa naiſſance. Celui qui m'a envoyé cet avis, eſt prié d'éxécuter la promeſſe qu'il m'a faite, de me mander les circonſtances qui ont précédé & ſuivi cette metamorphoſe.

Fille qui rend ſes excremens &c. par la bouche.

X. On m'écrit de Liege, qu'une Religieuſe de cette Ville là, (fille d'un Galien de nos jours) rend par la bouche depuis plus de trois ans, ſes urines, ſes excrémens & ſes menſtruës; On demande aux Sçavans de la Faculté, où ſont les conduits par où ces offices peuvent operer? ſur quelles raiſons on peut appuyer & expliquer ces ſortes de vomiſſemens? Si quelqu'un travaillé ſuccintement ſur cette dégoûtante matiere, & qu'on nous adreſſe leurs ſentimens, *franc de port, ou le paquet accompagné de ce qui peut en rembourſer les frais*, on l'inſerera dans ce Journal, & même on fera mention de leurs noms, s'ils le ſouhaitent, afin que le public ſache à qui il eſt redevable des lumieres & des connoiſſances qu'on lui donnera là-deſſus.

ARTICLE X.

Qui contient les mariages, & la mort des Princes & autres perſonnes Illuſtres.

Mariages. Celui du Prince de Naſſau avec la Pr. de Heſſe-Caſſel.

I. Il y a eu à Caſſel pendant pluſieurs jours des rejoüiſſances extraordinaires, à l'occaſion du mariage de la Princeſſe Marie, ſeconde fille du Langrave de Heſſe Caſſel avec le Prince de Naſſau Gouverneur Hereditaire de Friſe; Le Contract fut arrêté & ſigné le 18. Avril; mais la conſommation

mation eſt renvoyée à la fin de la Campagne, que ce Prince fera en Flandres, en qualité de Général d'Infanterie dans l'Armée Hollandoiſe : pendant laquelle, ſans doute, le Ciel ſera importuné des prieres de la fiancée, pour la gloire & la conſervation de ſon futur Epoux.

Le Marquis de Monteſquiou, dont la Maiſon eſt une des plus conſiderables de Languedoc, a épouſé Mademoiſelle Droüillet, ſœur de l'Evêque de Bayonne, & fille d'un Preſident aux Enquêtes du Parlement de Toulouſe.

Mr. le Marquis de Villequiers, fils de Mr. le Duc d'Aumont, épouſe Mademoiſelle de Guiſcard, fille du Lieutenant Général & une des riches heritieres du Royaume. Le Roi, en conſideration de ce Mariage, accorde à Mr. de Villequier, la ſurvivance de la Charge de premier Gentilhomme de la Chambre & du Gouvernement du Boulonnois.

Enfin, le Cardinal de Saxe Zeith, fit le 24. Avril la ceremonie d'épouſer la Princeſſe de Wolfembutel, avec l'Archiduc Charles d'Autriche, & la Cour Imperialle lui donna en même tems le tître de *Reine d'Eſpagne:* cette Princeſſe partit peu de jours aprés pour ſe rendre à Milan, ou le pretexte des chaleurs l'obligeront de reſter quelques mois avant de paſſer en Catalogne, afin d'attendre le dénouëment des affaires en ce Païs-là.

Celui de l'Archiduc avec la Princeſſe de Wolfembutel.

II. Mr. de Chamillart Vilatte, Preſident à la Chambre des Comtes de Paris, & Couſin germain du Miniſtre de ce nom, mourut au mois d'Avril, n'étant âgé que de 48. ans.

Dame Marguerite d'Apcher, Ducheſſe Doüairiere

Madame la Ducheſſe d'Uſez.

Doüairiere d'Uſez, termina le 17. du même mois une vie de quatre-vingt onze ans. Elle étoit veuve de Meſſire François de Cruſſol Duc d'Uſez, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi & Chevalier d'honneur de la Reine Mere Anne d'Autriche.

Madame de Francine, mere de Mr. de Francine Maître d'Hôtel chez le Roi, mourut auſſi ſur la fin du mois d'Avril fort regretée dans ſa famille & par toutes les perſonnes de diſtinction de la Cour, tant à cauſe de ſon merite, de ſa vertu, que par ſon bon eſprit, & pluſieurs autres belles qualitez hereditaires dans ſa famille: Elle étoit de la Maiſon de Pidou Saint Olon, ſœur de Mr. le Commandeur de ſaint Olon Gentilhomme Ordinaire de S. M. T. C. un des plus gracieux & des plus obligeans Seigneurs de la Cour, qui a rempli avec diſtinction & beaucoup de reputation pluſieurs emplois conſiderables dans le Miniſtere des affaires étrangeres, principalement aux Ambaſſades de Genes & de Maroc.

Cardinal Nerly.

Le neuf Avril, le Cardinal Nerly, mourut à Rome d'une attaque d'Appoplexie, âgé de ſoixante douze ans, & dans la trente-cinquiéme de ſon Cardinalat; il étoit de la Promotion que le Pape Clement X. fit en 1673. Cette Eminence a donné ſes biens à l'Hôpital des foux; & par ſa mort, il laiſſe un ſeptiéme Chapeau vacant dans le ſacré College.

Fin du huitiéme Tome.

TABLE GENERALE

ET ALPHABETIQUE

Des principales matieres contenuës dans ce huitiéme Volume.

A.

Aix, Ville de Provence, ſon nouvel Archevêque, Page 256

Allemagne, 61. 110. 186. 275. 350. & 427

Angleterre, (Royaume d') 43. 121. 203. 285. 358. & 437

Angleterre, (la Reine d') harangue ſon Parlement, 55. comparée au Roi des Abeilles, 121. ſa conduite, 285. fait des changemens dans les emplois, 290. autres Harangues à ſon Parlement ſur differens ſujets, 228. 367. 369. avis qu'on lui donne par des affiches, 373. ſes proclamations contre ſon frere & contre les Catholiques, 368. 380. Harangue qu'elle fait en congediant ſon Parlement, 439

Anglois (les) renoncent aiſement à leurs Rois, 442

Alliez (les Princes) contre la France leur meſintelligence, 245. ſont abuſez par des Nouvelliſtes, 257

Amazonnes voiſines du Nil, 387

Archiduc (l') Charles d'Autriche, conſulte de ſon mariage 116. 186. reçoit un ſecours de Troupes Allemandes, 175. 248. ſes plaintes contre les Generaux Anglois, 233. demande le Commandement de l'Armée, 236. ſes lettres à Milord Peterborough, 320. emprunte de largent des Genois, 324

ſon mariage avec la Princeſſe de Wolfembutel, 459
Armagnac (la Comteſſe d') ſa mort, 147
Arrennes (le Marquis d') aſſiege & prend Morella en Eſpagne, 85
Artagnan (le Sr. d') ſes memoires 223
Aſturies (le Prince des) rejouïſſances à l'occaſion de ſa naiſſance, 16. ceremonie de ſon Baptême, 81
Avant-propos, ou abregé des évenemens de l'année 1707. 5
Auguſte (le Roi) offre ſes troupes aux Alliez, 112. fatigue ſes Sujets, 200. on lui érige une ſtatuë, 281
Auvergne (le Comte de la Tour d') ſa mort, 6
Auvergne (le Prince d') ſon mariage avec la Princeſſe d'Aremberg, 143
Avocat pris déguiſé dans un Convent, 28

B.

BAviere (Mr. l'Electeur de) va commander l'Armée Françoiſe ſur le Rhin, 416
Bay (le Marquis de) eſt fait Chevalier de la Toiſon d'or, 25
Badajox Ville d'Eſpagne, ſa déſcription 401
Belz (le Sr.) Grand General de la Couronne de Pologne, ſon épouſe eſt enlevée par les Suedois, 65
Benefices, à la nomination du Roi T. C. 90 Voyez les Articles de France.
Berri (Mr. le Duc de) fait la Campagne en Flandres, 414
Beringhem (Mr. de) ſon mariage avec Mademoiſelle de Lavardin 227
Berne (le Canton de) ſes intrigues avec les Cours d'Angleterre & de Hollande contre les interêts de la France, 178. écrit au Roi

T. C. 181. refuſe de ratifier les reſolutions de la Diette de Bade, 271. 274
Berwick (le Marechal de) harangue les Magiſtrats de Valence, 157. revient en France & prête les ſermens de ſes emplois, 412 commandera ſous Mr. de Baviere, 416
Bezons (Mr. de) Lieutenant General fait Gouverneur de Cambray, 332
Bings (l'Amiral) va au ſecours de l'Ecoſſe & empêche la deſcente des François, 375. prend le Vaiſſeau le Salisbury, 379
Boucher (Mr.) Evêque de Verdun, iſſu de baſſe naiſſance, 216
Bourgogne (Mr. le Duc de) Generaliſſime de l'Armée de France, ſa conſideration pour un vieux Officier, 414
Bourgogne (Madame la Ducheſſe de) on lui donne la pomme d'or, 166. fait une fauſſe couche, 413
Bramins, Moines Indiens leurs privileges, 389
Bretons droits qu'ils doivent au Roi, 88
Briſſac (Mr. de) Lieutenant General, quitte le ſervice, ſon éloge, 334

C.

Camiſards ou Fanatiques en Angleterre condamnez au carcan, 130. leurs extravagances, 131. ouvrage ſcandaleux qu'on leur attribuë, 143
Camus (le Cardinal) ſa mort, 29. ſes fondations, 161
Capucins, portent les armes contre leur Roi, 86
Carimaro (le Duc de) a perdu l'eſprit & pourquoi, 103
Caſoni (le Cardinal) nommé Legat de Ferare, 99
Chamerault (Mr. de) fait Gouverneur de

Graveline, 333
Chamillart (le Marquis de) ſon mariage avec Mademoiſelle de Rochechoüart, 145
Chamillart (Mr. de) Miniſtre d'Etat, ſe démet de la Charge de Controlleur General des Finances, 250. viſite les Places de Flandres, 332
Cardinaux (Chapeaux de) vacans 460
Chimiſte arrêté priſonnier & pourquoi, 193
Clergé de France, ſes propoſitions de l'année 1682. contre l'infaillibilité du Pape, 389
Cologne, ſes peuples inſultent le Miniſtre de Pruſſe & pourquoi, 433
Colbert (Mr. de) Archevêque de Roüen ſa mort, 74
Cordelier banni de France & pourquoi, 408
Cojnac (Mr. de) Archevêque d'Aix vient en enfance, 164. ſa mort, 230. & 315
Curez qui ſe plaignent des decimes, 384
Czard de Moſcovie, retourne dans ſes Etats, 120. 199. revient à l'Armée & fuït devant le Roi de Suede, 283. abandonne & ravage la Pologne, 356

D.

Annemarck (le Roi de) ſe plaint de Mr. de Fourbin, 169
Dantzick (la Ville de) donne ſatisfaction au Roi de Suede, 120
Darmſtadt (le Prince Philippe) fait Marechal de Camp, 195
Dauphin, (poiſſon) qui ſauve ſon maître d'un naufrage, 59
Deſmaretz, (Mr.) eſt revêtu de la Charge de Controlleur General des Finances en France, 251
Deſtouches (Mr.) ſon Elegie Chrêtienne, 69
Directeurs des Finances en France ſupprimez, 251

Diſcorde, les malheurs qu'elle produit, 53

E.

Egliſe, ſon infaillibilité, 218 389
Elbœuf (le Prince Emanuel d') fait Grand d'Eſpagne par l'Archiduc, 339
Elephans, maniere de les prendre & de les aprivoiſer, 387
Empereur, (l') ratifie le Reſultat de la Diette de Ratisbonne, 353. *voyez Allemagne*.
Eſcalona (le Duc d') maltraité par le General Thaun, 41. eſt transferé de ſa priſon, 172. on le traduit dans le Milanois, 422
Ecoſſe Royaume, remarques ſur la ſucceſſion & les prérogatives de ſes Rois, 359. 366
Ecoſſois, ſe plaignent des Anglois, 126. envoyent des Députez en France & pourquoi, 259. 286. leurs mœurs, 364. Seigneurs empriſonnez, 444
Eſpagne Royaume, 16. 77. 153. 231. 317. & 399
Eſterhaſi (le Prince) Palatin de Hongrie, écrit au Prince Ragorski, & à quel ſujet, 353
Eugene de Savoye (le Prince) va d'Italie à Vienne, 43. 114. refuſe le Commandement de Catalogne, 193. fait un voyage en Hollande & pourquoi, 353. 383. retourne en Allemagne, 437

F.

Fanatiques, voyez Camiſards.
Fagel (le Baron) ſon Apologie, 399. eſt fait General de l'Armée Hollandoiſe, 447
Femme, qui préfere l'avantage de ſa Patrie à celui de ſa famille, 117. Femmes de Pologne leur genie, 435
Feüillade (le Duc de la) vend ſon Regiment, 169
Filles mariées par charité, 418. Fille devenuë garçon, 457. autre qui rend ſes excremens

par la bouche, 458
Floraux (les jeux) de Toulouſe, leur prix diſtribué, 457
Fourbin (le Comte de) ſe juſtifie de l'accuſation du Roi de Dannemarck, 169. mene le Roi Jaques en Ecoſſe, 258. cette entrepriſe échoüée revient à Dunkerque, 377. gratifié par le Roi, 412
France Royaume. 25. 87. 161. 249 329. & 408
François (les) leurs ſorties contre ceux qui aſſiegent le Royaume de toutes parts. 329

G

Gacé (le Comte de) nommé pour commander en Ecoſſe, 262. eſt fait Maréchal de France ſous le nom de Matignon. 331
Gaëte, Ville du Royaume de Naples; priſe par trahiſon. 39
Gallas (le Comte de) ſon Memoire preſenté à la Reine d'Angleterre. 232
Galloway (le Comte de) ſon Appologie 239. paſſe de Catalogne en Portugal. 327
Gerzé (le Comte de) nommé Ambaſſadeur de France en Suiſſe. 411
Geant, ſa rête d'une groſſeur prodigieuſe. 456
Goute (traité de la) par l'Abbé Aignan. 385
Grenoble, ſon nouvel Evêque. 32
Grimani (le Cardinal) nommé à la Vicerovauté de Naples. 338

H.

Hambourg ſes broüilleries & ſes Loix 357 & 436
Hanover (le Duc de) demande d'être reconnu Electeur, 62. 65. commandera l'Armée de l'Empire 433
Harley (Milord) ſe démet de ſa Charge de Secretaire d'Etat & pourquoi. 290
Heiſter, (le General) commande en Hongrie.

Heſſe-Caſſel (le Prince) General Hollandois. 136
Hiſtoire d'Angleterre par l'Array. 311
Hollande, 61. 133. 210. 298. 381. & 446
Hollandois, nonobſtant la guerre, commercent avec les François 61. leurs Souverains écrivent à la Diette de Ratisbonne & pourquoi, 66. leurs méfiances contre l'Empereur & les Anglois, 134. leurs difficultez pour la levée du deux centiéme denier, 135. 213. promotion de leurs Officiers Generaux, 381. leurs Députez à l'Armée. 447
Hongrie Royaume, ſes differentes Diettes; 113 celle de Presbourg, 194. *Voyez Allemagne.*

I.

Iacques III d'Angleterre (le Roi) s'embarque pour paſſer en Ecoſſe, 260. revient en France ſans avoir pû débarquer, 331. ſa naiſſance reconnuë de tous les Souverains de l'Europe, 361. va faire ſa premiere Campagne en Flandres. 414
Jarry (l'Abbé du) ſes Eſſais d'Eloquence. 219.
Jeſuites, leur diſpute avec les Jacobins de Grenoble. 29
Imperiaux (Troupes des) prennent quartiers dans les Etats des Princes d'Italie, 43. traverſent les Etats de l'Egliſe 100. ſont mal diſciplinées. 179.
Indiens qui payent ceux qu'ils employent à dépuceler les filles qu'ils veulent épouſer. 388.
Intendans des Provinces de France 37. 338.
Intendans de commerce. 414
Iſle formée par les matieres qu'un Volcan pouſſe au travers de la Mer. 392
Italie. 39. 99. 170. 263. 335 & 417

K.

Kert, (le Sr.) Capitaine de Vaiſſeau Anglois accuſé de concuſſion. 292
Kiovie, (le Palatin de) Grand General de Pologne. 65

L.

Lacke (le Chevalier) Amiral d'Angleterre, 210. conduit du ſecours en Portugal, 295. 370. ſon arrivée à Lisbonne. 404
Langallerie, (Madame de) ſa mort. 229
Languedoc, (Province de France) ſon don gratuit au Roi. 38
Lanterne d'un nouveau Diogene preſentée à deux Demoiſelles. 396
Lerida, Ville de Catalogne, priſe par Mr. le Duc d'Orleans. 20
Levens (le Comte) ſes précautions pour conſerver l'Ecoſſe ſous la domination de la Reine Anne. 376
Litterature. 68. 137 213. 300. 383. & 449
Loüis (Saint) ſon panegirique 450
Loüis XIV. Roi de France, donne des Benefices & autres emplois 155. 333. écrit aux Cantons Suiſſes ſur l'affaire de Neuchâtel 181. à Mr. de Puiſieulx ſon Ambaſſadeur 184. *Voyez les Articles de France.*
Lotterie Royale conſommée. 38
Lutheriens, (les Docteurs) leurs ſentimens à l'égard de la Religion Catholique. 187

M.

Mabillon (le Pere) ſa mort. 148
Mahoni (le Comte) prend à diſcretion Alcoi, Ville du Royaume de Valence 159. conduit du ſecours en Sicile 405
Mailly (Madame de) ſes prétentions ſur Neuchâtel. 426
Maude (l'Evêque de) diſpoſitions de ſes biens 92

Marl-

Marlborough (Milord) ſon retour en Angleterre 58. ſa fortune excite des mécontens, 289. ſa diſpute avec Milord Harley, 290. arrive en Hollande 383. fait un voyage à Hanover, & revient prendre le Commandement de l'Armée des Païs Bas 446
Mariages Illuſtres, 71. 143. 226. 393. & 458
Marſeille ſon nouvel Evêque. 257
Martinitz (le Comte) rapellé de la Viceroyauté de Naples 40. ſon retour à Vienne. 114
Matignon de Gacé nouveau Maréchal de France 331. *Voyez Gacé.*
Maugard (le Sieur) ſes poëſies 140. 225. 304. &c.
Mazarin (le Cardinal) ſon teſtament politique 226. ſes maximes politiques. 268
Médailles ſur Neuchâtel 45. ſur la diviſion des Princes d'Allemagne 112. ſur l'union des Royaumes de la Grande Bretagne. 445
Medecin condamné à ſervir gratis. 340
Medicis (le Cardinal) veut ſe marier & pourquoi. 100
Melos, Roi prétendu 424
Merci (le Comte de) fait Lieutenant General de l'Empereur. 195
Milices de France. 26
Minas (le Marquis das) ſon retour en Portugal. 327
Monaſterol (le Comte de) ſon mariage avec Mademoiſelle de la Citardie. 228
Monoye Billets de Monoye. 39. 93. 254
Monoye Arrêts pour le cours des Eſpeces. 93. 168. 252. 411.
Monoye d'Eſpagne augmentée. 328
Montmartin (Mr. de) nommé à l'Evêché de Grenoble, genealogie de ſa Maiſon. 32
Monſtre né en Italie. 392

Morts 71. 143. 226. 393. & 458.

N.

Naiſſances Illuſtres. 71. 143. 226. 393
Napolitains, leurs mécontentement contre le Gouvernement de la Maiſon d'Autriche, 101. 171. 264. leur mutinerie. 338
Nauſſau-Siegen, (le Prince) écrit aux Suiſſes au ſujet de ſes prétentions ſur Neuchâtel, 343
Nauſſau de Friſe (le Prince de) ſon mariage avec la Princeſſe de Heſſe-Caſſel 458
Naufrages cauſés par la tempête. 60. 135
Nerly (le Cardinal) ſa mort. 460
Neuchâtel (Principauté) Sentence touchant ſa Souveraineté, 47. oppoſition de la part des Peuples, 51. interdiction de ſon commerce avec la France 52. ſuites des broüilleries à ſe ſujet 107. 178. meſures priſes pour ſa neutralité 185. 272. Factum qui explique le droit des Prétendans 345. ſa neutralité acceptée 425. Carte de cette Principauté par de Fer. 452
Nivelle Ville des Païs Bas, Conferences infructueuſes qu'on y tient pour l'échange des priſonniers de guerre. 210
Nobleſſe, doit faire regiſtrer ſes titres & pourquoi. 413
Noyelle (le General) enleve l'Artillerie de Tortoſe, à quel ſujet. 328

O.

Officiers Generaux de Marine, nommés par le Roi T. C. 92. *Voyez France.*
Officiers Generaux de Marine Anglois. 207
Officiers Generaux pour l'Armée de Terre des Hollandois. 381. & 447
Oran Ville d'Affrique, remarques ſur cette Ville 84. 154. elle eſt priſe par les Mores. 246
Orbitelle Ville d'Italie, ſe rend par intelligence aux Imperiaux. 170
Oreilles longues, beauté chez les Indiens. 387

Orleans (Mr. le Duc d') prend Lerida 20. ſa generoſité 23. arrive à Madrit 80 ſon retour en France 83. retourne en Eſpagne 249. porte les bijoux de la Couronne d'Eſpagne qu'on avoit refugiez en France 250 ſon arrivée à Madrit 327. ſe rend à l'Armée en Catalogne. 407
Owerkerck (le General) indiſpoſé. 446
Oxford (l'Univerſite d') ſon Adreſſe ſingulie-re. 441

P.

Palatin (l'Electeur) ſes prétentions ſur les Etats de Baviere. 432
Parlement de la Grande Bretagne, ſes deliberations 57. appuye les plaintes des Marchands Anglois 123. ſuites de ſes déliberations 125. 129. preſente une Adreſſe à la Reine contre l'Empereur 149. 209. demande des éclairciſſemens ſur la guerre d'Eſpagne 209. 293. 296. ſes Adreſſes ſur l'affaire d'Ecoſſe 366. & ſuivantes, eſt prorogé. 438
Parme (le Duc) ſes biens dans le Royaume de Naples confiſquez par les Imperiaux. 341
Peſte ravage la Pologne. 117. 197
Peterborough (Milord) ſon apologie 317. va en Italie & pourquoi. 325
Philippe V. Roi d'Eſpagne, indemnité qu'il donne aux Marchands François 158. ſes ordres & ſes gratifications, *Voyez Eſpagne.*
Pignatelli (le Cardinal) Archevêque de Naples ſes broüilleries politiques. 103
Pluyes de ſang, de bled & de laine. 266
Poëte devenu Financier, Vers à ce ſujet. 452
Pologne. 61. 117. 197. 280. 355. & 434
Portocarero (le Cardinal) ſa magnificence. 81. Sonnet en ſa faveur. 247
Portugal (Royaume) 16. 77. 153. 231. 317. & 399
Portugal (le Roi de) ſon mariage avec une Ar-

Archiducheſſe d'Autriche. 227. Lettre du Roi ſon pere aux Etats Generaux. 403
Presbourg Ville d'Hongrie, ſa Diette. 275. 350. & 429
Prieres (les premieres) de l'Empereur, explication de ce droit. 307
Primat de Pologne, ſort du Royaume. 200. arrive en Moravie. 280
Priſonniers de guerre, negociation pour leur échange rompuë. 211. ceux que les Anglois ont pris ſur le Vaiſſeau le Salisburi. 379. ceux de Naples transferez. 422
Pruſſe (le petit Prince Royal de) ſa naiſſance. 72. 143
Pucellages (les) ſont odieux aux Indiens. 388
Puiſieulx (le Marquis de) rappellé de l'Ambaſſade de Suiſſe. 411

Q.

Quarient (le Sr.) Envoyé par l'Empereur en Turquie. 63
Queuë de Cheval, Etendart des Turcs fort reſpecté, remarques ſur ce ſujet. 276

R.

Ragotzy (le Prince) ſon hiſtoire. 301. ſa lettre au Palatin d'Hongrie. 354. *Voyez Allemagne.*
Ratisbonne, reſolutions de la Diette. 277
Regnier (l'Abbé) ſes Poëſies. 213
Riccia (le Prince) Napolitain, priſonnier à la Baſtille. 174

S.

Anſon (le Sr.) ſa Geographie d'Allemagne 220. de Grece & d'Aſie. 391
Savoye (le Duc de) écrit à la Rèine d'Angleterre & pourquoi. 104. demande des ſubſides aux Hollandois. 136. & des Provinces à l'Empereur. 176. ſoubçons que les Anglois conçoive contre S. A. R. 205. ſes plaintes & ſes pretentions contre l'Empereur. 419
Saint Philippe, nouvelle Ville bâtie ſur les ruines de Xativa. 84
Schowel (l'Amiral) perit dans un naufrage. 60
Seignelay (le Marquis de) ſon mariage avec la Princeſſe de Furſtemberg. 145
Souverains d'Allemagne, quel eſt leur nombre. 221
Staniant (le Sr.) Miniſtre d'Angleterre en Suiſſe, ſon Memoire au Canton de Berne. 268
Staniſlas (le Roi) veut pacifier les troubles de Pologne. 64. ſa generoſité envers la Palatine de Belz. 120
Staremberg (le Comte Guide) ſon départ pour aller commander en Catalogne. 352
Staremberg (le Comte Maximilien de) fait priſonnier par les Mécontens. 352. ſe ſauve & eſt repris. 429
Suede (le Roi de) protege les Proteſtans de Sileſie. 113. 281. donne audience à l'Ambaſſadeur Turc 118 197. paſſe la Viſtule 199. pourſuit les Moſcovites. 283. quelles ſont les forces de ſes Armées en Pologne. 284. hiſtoire de ſes Campagnes. 310. ſuite de ſes mouvemens. 355 & 435
Suiſſe Republique. 49. 106. 268. 342. & 425

T.

Teſſé (le Marechal de) obtient un Brevet de retenuë pour ſon fils. 168
Thaun (le Comte de) nommé Viceroi de Naples. 41. ſon mauvais Gouvernement. 101. ſa ſeverité contre les Eſpagnols. 171. menaſſe les Napolitains. 265. 267. rappellé de la Viceroyauté. 340. ſon Edit contre ceux qui iront à Naples ſans Paſſeport. 421
Thiberre, belle penſée de cet Empereur. 337
Toul (l'Evêque de) ſa lettre contre les Juifs. 96
Tournon (le Cardinal de) mauvais ſuccés de ſa miſſion dans la Chine. 417
Toſcane (le grand Duc de) ſoumis aux contributions Imperiales. 267. ſes biens dans le Royaume de Naples confiſquez. 341
Trahiſon du Gouverneur d'Orbitello. 170. punition dûë aux Traitres. 203
Tremblement de terre en Calabre. 341
Turc (le Grand) ſon Ambaſſadeur prés du Roi de Suede. 118. ſon Armement. 276

V.

Vaubonne (le General) ſa mort. 73. ſes Memoires. 222
Vendôme (le Duc de) General en Flandres. *Voyés France.*
Vendôme (le Grand Prieur de) ſon retour en France. 332
Veniſe Republique ſes differens avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre. 422. ſa Politique à l'égard de la Princeſſe de Wolfembutel. 424
Veronique excellentes vertus de cette plante. 137
Vers, Sonnet ſur la Paix 15. 141. ſur la naiſſance du Prince des Aſturies 18. 140. ſur Mr. d'Orleans 23. 80. ſur la diſcorde 54. ſur l'avarice

ce 69. ſur la priſe de Letida 83. Sonnet pour Son Alteſſe Royale de Lorraine 87. 98. contre le Duc de Savoye 105. ſur le devoir des Generaux d'Armée 153. ſur la verité 156. ſur l'enfance des viëillards 165. en faveur de Madame de Bourgogne 166. deviſe ſur la balance 207. contre les Medecins 214. contre un Moine 215. ſur le ſalut du Chrêtien 215. ſur la Statuë du Roi 216. 225. ſur Madame de Mazarin 224. ſur le Cardinal Portocarero 247. Epitaphe d'un muet 264. Sonnet en faveur d'un Journaliſte 301. Epitre ſur les vrais amis 304. ſur la mort de Mr. de Coſnac 315. Fable ſur le Merite & la Fortune 326. ſur le reſpect qu'on doit aux Miniſtres 336. ſur un mariage d'âge diſproportionné 358. contre les Décimes 384. ſur une Lanterne donnée à deux filles 391. en faveur de Mr. le Duc de Bourgogne 416. ſur les filles tardives à ſe marier 418. ſur un Poëte devenu Financier 452. Sonnet en faveur de Mr. d'Angeau. 456

Villars (le Maréchal) ſes mouvemens en Alſace 110. arrive à Strasbourg 196. va commander l'Armée Françoiſe en Dauphiné. 416

Villeroy (le Maréchal de) ſe démet de ſa Charge de Capitaine des Gardes du Corps. 98

Vilette (le Marquis de) ſa mort 148

Voyages des Indes. 386

Uſez (la Ducheſſe doüairiere d') ſa mort. 460

W.

Weſthone (le Chevalier) Vice-Amiral Anglois, plaintes faites contre lui. 124

Wolfembutel (la Princeſſe de) conſulte ſur ſon mariage avec l'Archiduc 186 ſon départ pour Italie 427. Princes qui ne veulent pas la reconnoître pour Reine. 428

Wolfembutel (le Duc) mécontent & pourquoi. 427

X.

Xativa Ville d'Eſpagne détruite & rebatie 16. ſous le nom de St Philippe. 84

Z.

Zinzerling (le Sieur) Miniſtre de l'Archiduc en Angleterre. 231

Zuilleſtein (le Sr.) Envoyé du feu Prince d'Orange en Angleterre pour complimenter la Cour ſur la naiſſance du Prince de Galles, connu preſentement ſous le nom de Jaques III. 361

Zurich (le Canton de) ſes reſolutions. 182

Zolkiow Ville de Pologne, ſes Peuples contrains de racheter les grains qu'ils avoient donné *gratis* aux Moſcovites. 64

TABLE DES ARTICLES

Art. I. *Eſpagne.* 399. Art. II. *France.* 408. Art. III. *Italie.* 417. Art. IV. *Suiſſe* 425. Art V. *Allemagne.* 427. Art. VI. *Pologne* 434 Art VII. *Angleterre.* 437. Art. VIII. *Hollande.* 446. Art. IX. *Litterature.* 449. Art. X. *Mariages.* 458.

Fin de la Table du Tome huitiéme.